

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2020  
2021**

## FranceAgriMer

Organisme payeur de fonds européens et nationaux, FranceAgriMer met en œuvre des dispositifs de soutien aux filières agricoles et de la pêche, et gère des dispositifs de régulation des marchés.

En outre, l'Établissement assure un suivi des marchés et propose des expertises économiques permettant aux pouvoirs publics d'adapter leurs actions, et aux opérateurs de chaque filière de gagner en compétitivité.

FranceAgriMer est également un des acteurs du développement à l'international des secteurs agricole et agroalimentaire.

Il se caractérise par des instances qui organisent le dialogue et la concertation entre pouvoirs publics et professionnels des filières : conseil d'orientation, conseils spécialisés et commissions thématiques interfilières, dont les présidences sont toutes confiées à des professionnels des filières concernées.

FranceAgriMer dispose de services territoriaux en régions, d'antennes nationales et d'un siège à Montreuil où sont notamment implantés ses services support, qui rendent possible le travail de l'ensemble de ses équipes au bénéfice des filières agricoles, agroalimentaires, de la pêche et de l'aquaculture.

# FRANCE AGRI MER



**HENRI BRICHART**

PRÉSIDENT



**CHRISTINE AVELIN**

DIRECTRICE GÉNÉRALE

Rien ne nous avait préparés à ces deux dernières années 2020 et 2021. Elles ont bousculé nos habitudes, que ce soit dans le cadre professionnel ou dans nos vies personnelles, et nous avons une pensée pour celles et ceux qui ont été affectés par la Covid ou qui ont souffert des confinements successifs.

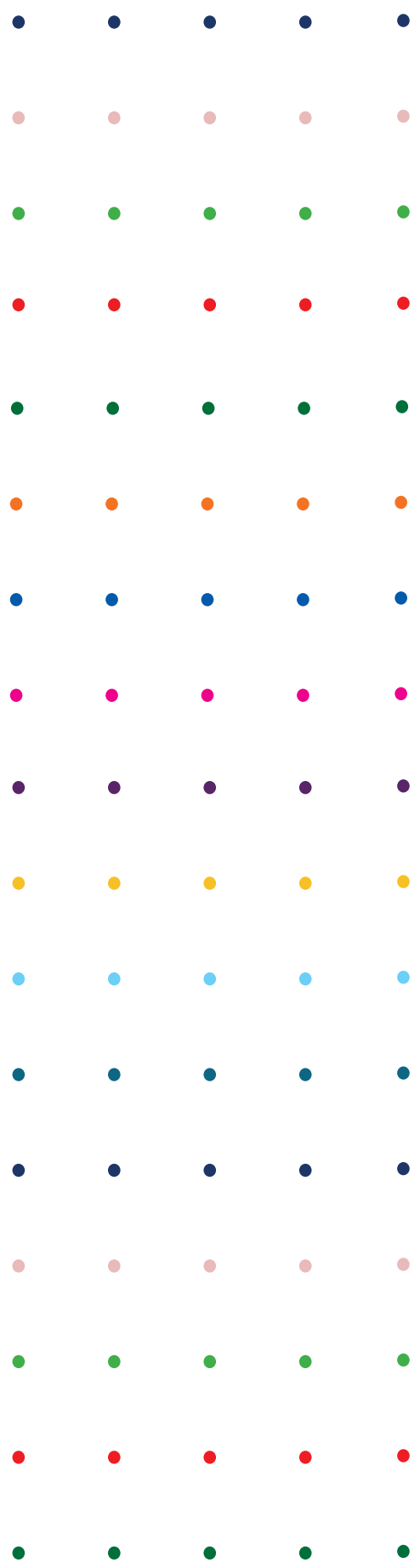
Mais les crises sont souvent un terreau fertile pour l'innovation : nous avons été conduits à évoluer dans tous les domaines ! Il nous a fallu innover en effet pour accompagner aussi bien que possible les filières durement touchées par la crise. Changements de méthodes, nouveaux outils et nouveaux services rendus pour nos filières et nos usagers : les années 2020 et 2021 nous ont appris à travailler différemment.

C'est le cœur de métier de notre Établissement que de soutenir les filières agricoles, agro-alimentaires et de la pêche en temps de crise, il est néanmoins rare qu'il soit lui-même également impacté par la crise. Les équipes de FranceAgriMer n'ont pas ménagé leurs efforts pour y faire face et être à la hauteur des attentes des professionnels de nos filières. Ces deux dernières années ont été marquées en effet par la mise en œuvre simultanée de nombreuses aides conjoncturelles confiées à FranceAgriMer, tout en maintenant les dispositifs structurels existants, et en concevant de nouvelles mesures spécifiques dans le cadre du plan de relance en particulier. Les missions de suivi de conjoncture ont été renforcées et adaptées dans un contexte de bouleversement des marchés sans précédent. L'appui aux filières pour maintenir au maximum nos flux d'exportations dans un contexte très perturbé ont aussi caractérisé ces années en tout point exceptionnelles. Enfin, toutes nos instances de concertation ont été maintenues, voire renforcées.

La capacité à traverser les épreuves démontrée par l'Établissement nous donne pleinement confiance pour l'avenir.

A decorative background consisting of a grid of small, colored dots in various colors including dark blue, light pink, green, red, orange, yellow, and light blue, arranged in a pattern that frames the central text.

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ**  
**2020  
2021**



## SOMMAIRE

**01.** INSTRUIRE ET PAYER LES AIDES  
NATIONALES ET EUROPÉENNES / 06  
/

**02.** ACCOMPAGNER AU PLUS PRÈS  
DU TERRAIN / 12  
/

**03.** SOUTENIR LES FILIÈRES À  
L'INTERNATIONAL / 22  
/

**04.** PRODUIRE DES DONNÉES ET DE  
L'EXPERTISE ÉCONOMIQUE / 28  
/

**05.** FAVORISER LE DIALOGUE ET LA  
CONCERTATION / 38  
/

**06.** ANTICIPER ET ACCOMPAGNER  
LE CHANGEMENT / 44  
/



01.

Instruire  
et payer  
les aides  
nationales  
et européennes

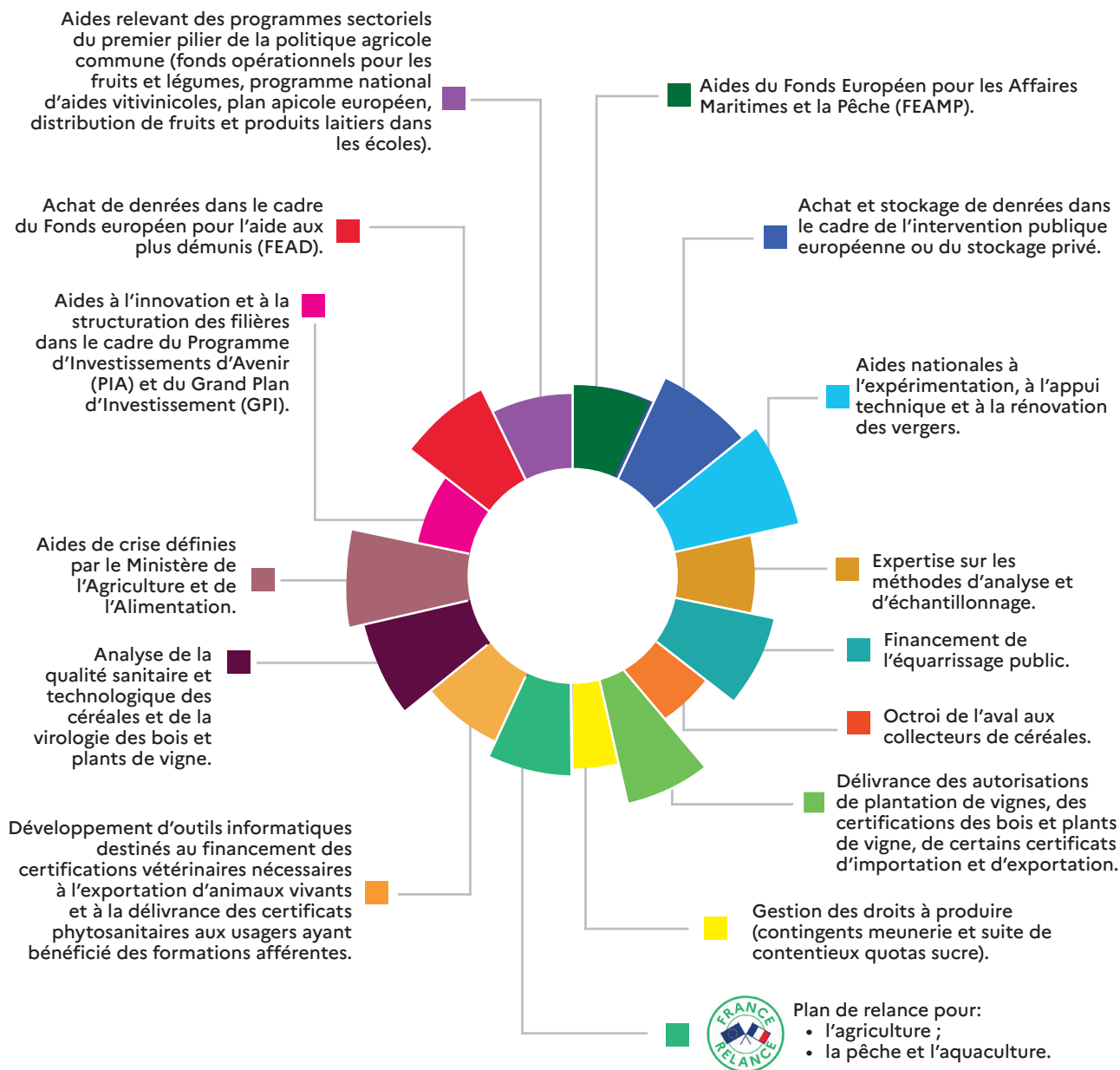


## LA DIRECTION DES INTERVENTIONS

La Direction des Interventions, pilotée par Sébastien Couderc et Stéphane Le Den, assure la mission d'accompagnement des secteurs agricoles, de la pêche, de l'aquaculture et de l'agroalimentaire suivis par FranceAgriMer. En lien avec l'agence comptable, elle remplit notamment la fonction d'organisme payeur agréé des aides de la politique agricole commune confiée à l'Établissement. La Direction des Interventions met en œuvre plus globalement les dispositifs d'aides relevant de l'Établissement, financés par des fonds européens ou des fonds nationaux, et gère également des dispositifs d'intervention sans paiement, en délivrant des autorisations ou des certificats, ou en octroyant des garanties.

**C**œur de métier de la Direction des Interventions, l'instruction des aides, qu'elles soient nationales ou européennes, fait principalement appel aux qualités de réactivité et d'adaptation des équipes. En lien avec les services territoriaux et l'agence comptable, la direction des interventions veille ainsi en permanence à être en capacité de payer les aides dans les délais et de façon sécurisée.

• • • **LA DIVERSITÉ DES MESURES CONDUITES PAR LA DIRECTION  
DES INTERVENTIONS COUVRE PRESQUE TOUTES LES FILIÈRES  
AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES :**



**La Direction des Interventions a également la responsabilité d'organiser des contrôles sur place, obligatoires pour octroyer certaines aides, ainsi que des contrôles en abattoirs pour garantir la loyauté des transactions.**



- • •
  - • •
  - • •
- CES DIFFÉRENTES MISSIONS SE RÉPARTISSENT ENTRE CINQ SERVICES ACCOMPAGNÉS PAR UNE CELLULE DE MODERNISATION DES OUTILS INFORMATIQUES :**

1 /

Le service **Gestion du potentiel et amélioration des structures vitivinicoles** est chargé de la mise en œuvre, en lien avec les services territoriaux, de trois des quatre mesures relevant du programme sectoriel vitivinicole de la PAC : l'aide à la restructuration et à la reconversion du vignoble, l'aide aux investissements vitivinicoles et l'aide à la distillation des sous-produits. Ce service s'occupe également de la délivrance des autorisations de plantation de vignes.

2 /

Le service **Programmes opérationnels de promotion** assure l'instruction de dossiers d'aides européennes dans trois domaines : programme opérationnels déposés par les organisations de producteurs de fruits et légumes, aides à la promotion, notamment pour le secteur vitivinicole, et certaines aides en faveur du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

3 /

Le service **Marchés, certificats et qualité** pilote l'achat de denrées en faveur des plus démunis, la délivrance de certificats nécessaires pour certaines importations et exportations, le programme de l'Union européenne en faveur des écoles (« lait et fruits dans les écoles »), les dispositifs CERTIPHYTO, CERTIVETO et contingents meunerie, ainsi que l'intervention publique et le stockage privé qui peuvent être déclenchés par la Commission européenne. Ce service comprend également le laboratoire de la Rochelle, qui réalise notamment les analyses pour l'enquête annuelle de qualité des céréales et apporte son expertise en matière de qualité.

4 /

Le service **Aides nationales, appui aux entreprises et à l'innovation** gère les aides nationales pour l'innovation et la modernisation des exploitations agricoles, des entreprises agroalimentaires et la structuration des filières, les aides de crise, le programme apicole européen, l'octroi de l'aval aux collecteurs de céréales et le financement de l'équarrissage public. Les aides à l'innovation prennent principalement la forme d'appels à projets, notamment dans le cadre du Grand Plan d'Investissement, visant à financer des programmes d'expérimentation, d'appui technique ou de recherche et développement, ainsi que l'accompagnement de projets structurants pour les filières.

5 /

Le service **Contrôles et normalisation** organise la planification des contrôles sur place, réalisés au sein des services territoriaux, et assure la rédaction des guides à destination des contrôleurs. Ce service met également en œuvre le dispositif de certification variétale et sanitaire des bois et plants de vignes, les contrôles en abattoirs et délivre les agréments aux producteurs de vins sans indication géographique.

 /

Enfin, la cellule **Modernisation des outils applicatifs et conduite du changement** traite, pour l'ensemble des services de la direction, la maîtrise d'ouvrage des principaux projets de dématérialisation et de développements informatiques des téléprocédures et téléservices.

## **L'année 2020 a été marquée par la mise en œuvre simultanée de tous les dispositifs conjoncturels confiés à FranceAgriMer, tout en maintenant les dispositifs structurels existants et en concevant de nouveaux dispositifs dans le cadre du Plan de relance.**

Cela s'est traduit par la mise en œuvre par l'Établissement d'un ensemble de dispositifs de gestion de crise en faveur des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, avec l'ouverture des mesures européennes de stockage privé pour les produits laitiers et la viande, ainsi que différentes mesures financées sur budget national en faveur des productions cidricole, caprine ou de la pomme de terre. Une aide à la distillation de crise a également pu être mise en place, contribuant en complément des autres mesures de l'OCM vitivinicole, à la consommation de l'intégralité de l'enveloppe européenne allouée à la France en faveur de ce secteur d'activité, ainsi qu'une aide au stockage de vin.

Outre le soutien à ces filières agricoles, l'Établissement a également été fortement mobilisé en faveur des plus démunis, population particulièrement fragilisée par les effets de la crise. Des marchés complémentaires au marché annuel de denrées alimentaires ont pu ainsi être lancés dans des délais très contraints.

La crise sanitaire et son corolaire, le confinement, a nécessité l'adaptation des modalités de contrôle sur place, contrôles demeurés nécessaires avant tout paiement d'aides européennes.

Dans le secteur des bois et plants de vigne, 2020 était la première année de FranceAgriMer en tant qu'autorité compétente pour la délivrance des passeports phytopharmaceutiques.

Enfin, 2020 a été marqué par le lancement du plan de relance et de ses volets consacrés à l'agriculture, à la pêche et à l'aquaculture pour lequel FranceAgriMer a été désigné opérateur. Une dizaine de dispositifs ont été conçus dans des délais extrêmement courts, tout en assurant une concertation de qualité, saluée par les professionnels.

Si 2020 a ainsi été marqué par les dispositifs exceptionnels à mettre en place dans le cadre de la crise de la COVID 19, il convient de souligner que cela ne s'est pas fait au détriment des autres dispositifs gérés par l'Établissement. Les procédures ont été adaptées pour permettre le paiement des aides classiques de l'OCM vitivinicole, assurer le paiement des aides de l'OCM « fruits et légumes », des aides apicoles, la gestion des aides du FEAMP, du FEAD, des certificats d'import/export, assurer le maintien du dispositif aval et de l'ensemble des dispositifs nationaux de soutien aux opérateurs.

**La mise en œuvre du plan de relance, initié en 2020, a particulièrement marqué 2021. Avec 721 M€ de crédits inscrits au budget 2021 de l'Etablissement, FranceAgriMer est le principal opérateur des mesures du plan de relance relevant des ministères chargés de l'agriculture et de la mer. 75 % des crédits ont pu être engagés dès 2021 et les paiements ont pu débuter au second semestre.**

Dans la continuité de l'année 2020, de nouveaux dispositifs de gestion de crise en faveur des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire ont été élaborés, avec l'ouverture de différentes mesures financées sur budget national en faveur des productions betteravière, bovine, avicole ou encore horticole, pour ne citer que quelques-unes d'entre elles. Les équipes de la direction des interventions ont également assuré la fin de gestion des dispositifs ouverts en 2020, comme l'aide à la distillation de crise ou l'aide au stockage de vin.

L'Etablissement s'est mobilisé en faveur des plus démunis, population particulièrement fragilisée par les effets de la crise, pour préparer notamment la transition entre le programme européen du FEAD et celui du FSE+ qui lui succède. L'année 2021 s'est ainsi achevée par la signature d'une nouvelle convention de gestion avec le ministère chargé des affaires sociales et par le lancement des premiers marchés du FSE+.

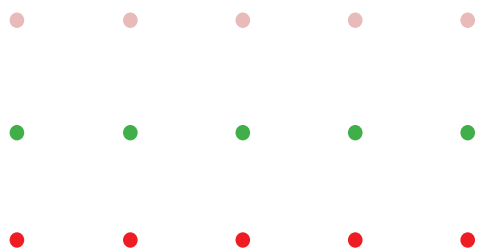
Dans le secteur des bois et plants de vigne, l'année 2021 a permis de consolider la position de l'Etablissement en tant qu'autorité compétente pour la délivrance des passeports phytosanitaires, notamment par la mise en œuvre de l'agrément des opérateurs et la rénovation du cadre de contrôle de ces derniers, dont la responsabilisation a été renforcée.

Si l'année 2021 a continué à être marquée par la mise en place de dispositifs exceptionnels liée à la crise de la COVID-19, il convient, comme en 2020, de souligner que cela ne s'est pas fait au détriment des dispositifs pérennes gérés par l'Etablissement. Les procédures ont été adaptées pour permettre le paiement des aides classiques de l'OCM vitivinicole et la consommation intégrale de l'enveloppe française, le paiement des aides de l'OCM « fruits et légumes », des aides apicoles, des aides FEAMP et du FEAD, ainsi que la délivrance des certificats d'import/export et la poursuite du dispositif aval céréales. Enfin, en lien avec le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, de nouveaux appels à projets ont été confiés à FranceAgriMer dans le cadre du CASDAR.

A decorative grid of colored dots is positioned on the left side of the page. It consists of 15 vertical columns and 10 horizontal rows. The dots are colored in a repeating pattern: the first three columns have dots in light pink, green, and red; the next three columns have dots in green, orange, and blue; the next three columns have dots in pink, purple, and yellow; the next three columns have dots in light blue, teal, and dark blue; and the final three columns have dots in light pink, green, and red.

# 02.

Accompagner  
au plus près  
du terrain



## LES SERVICES TERRITORIAUX

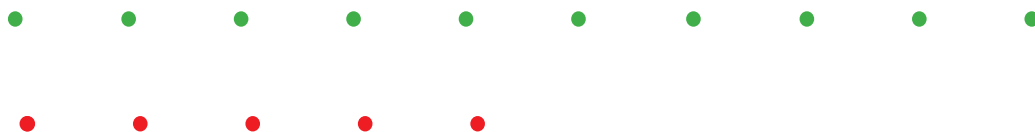
# 346

Les agents des services territoriaux de FranceAgriMer sont affectés dans les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Ils effectuent les contrôles, la collecte et le traitement des informations économiques et statistiques, ainsi que l'instruction de milliers de demandes d'aide. L'échelon régional de l'Établissement est un interlocuteur privilégié pour les professionnels des différentes filières et il est un maillon indispensable pour diffuser les informations utiles à la vie des filières, au plus près du terrain.

Malgré des préoccupations et des enjeux locaux qui diffèrent, les responsables de services territoriaux se retrouvent sur des questions communes, portées notamment au comité de direction de l'Établissement par Pierre Labruyère, représentant de leur groupement et responsable du service territorial Occitanie. L'idée est de faire émerger des solutions partagées, en concertation, particulièrement pour des dispositifs qu'ils sont chargés d'instruire.

**C**ertaines missions de FranceAgriMer sont confiées en région aux DRAAF. Pour ce faire, la Directrice générale de FranceAgriMer conclut avec chaque préfet de région, représentant territorial de l'Établissement, une convention décrivant les missions confiées et les moyens mis à disposition de chaque service territorial. Ainsi, les agents de FranceAgriMer en région sont affectés dans les DRAAF pour l'exercice de leurs missions (animation, instruction, enquêtes et contrôles). La Directrice générale délègue sa signature à chaque préfet qui lui-même donne délégation au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour assurer les missions de l'Établissement. L'organisation hiérarchique peut varier d'une DRAAF à l'autre.

*L'organisation générale de FranceAgriMer en région est inscrite dans le code rural (article L621-6).*





**PIERRE  
LABRUYÈRE**

Représentant du groupement des services territoriaux et chef du service territorial d'Occitanie



**2020**, Année 20-20 disaient certains : doublement placée sous l'influence de Bacchus, donc favorable à la filière vins et plus largement aux filières agricoles... Début janvier, tous les rêves sont permis, mais dès le mois de mars, il s'avère que l'année 2020 sera bien exceptionnelle, mais pour de toutes autres raisons.

Pour les services territoriaux (ST), par nature au cœur des relations entre les filières et l'Établissement, les circonstances apparaissent particulièrement défavorables. Faute de déplacement sur le terrain pour les réunions et les contrôles, la chaîne relationnelle est brisée dans un premier temps. Par ailleurs, les outils traditionnels s'avèrent peu adaptés au travail à distance... Il a fallu réagir, et vite !

Nous avons tenu à illustrer dans ces pages comment les Services Territoriaux ont su s'adapter en faisant évoluer leur manière de travailler et leurs outils afin d'atteindre les objectifs fixés initialement. Mais également comment ils se sont mobilisés pour participer à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de soutien aux filières touchées.

Dans la continuité de l'année 2020, en 2021 le maintien d'une bonne coordination entre le siège et les Services Territoriaux a été nécessaire pour maintenir le rythme et la qualité des contrôles sur place, indispensables pour ne pas freiner le paiement des aides en faveur des acteurs économiques.

Les services territoriaux ont à ce titre joué un rôle majeur de relais auprès des agriculteurs pour présenter et expliquer les dispositifs du plan de relance. Cette pédagogie de terrain a été un élément facilitant, et montre l'importance pour FranceAgriMer de disposer d'agents au plus près de nos usagers.



## Des contrôles aménagés mais maintenus

**Les différents contrôles ont conservé, pendant la crise sanitaire, leur caractère essentiel au sein de l'Établissement qu'ils soient d'ordre européen ou national, documentaire ou sur place. Activité dominante et permanente au sein des services territoriaux, leur organisation (hors mesures de crise) a fait l'objet pendant les confinements successifs d'adaptations en fonction de la nature des enjeux et du principe de continuité de service, et selon les possibilités offertes par le cadre réglementaire.**

- Les contrôles dits « normatifs » en entreprises, donc sans objet quant au versement d'aide, ont été reportés (ex : abattoirs), leur réalisation intégrale a pu s'effectuer sur le second semestre de 2020.
- Les contrôles dits « a posteriori », donc après le versement de l'aide, ont été suspendus et finalisés en fin d'année.
- Les contrôles dits « sur place » ou « CSP » nécessaires à la mise en paiement d'aide (ex : Investissements vitivinicoles ou dans une moindre mesure les contrôles de retrait) ont été réalisés mais aménagés afin de ne pas retarder le versement aux bénéficiaires. Le volet documentaire du contrôle, renforcé par l'obtention de la traçabilité comptable des factures, fut complété par la production et l'analyse de photos géolocalisées des matériels objets des demandes d'aide.
- Les contrôles traditionnellement mixtes (documentaire et sur place) notamment les Programmes Opérationnels (PO) de la filière Fruits et Légumes se sont déroulés le plus possible à distance avec néanmoins le maintien d'une partie minimale sur place.
- Les contrôles dits « surfaciques » plutôt concentrés sur le second semestre de 2020 se sont réalisés majoritairement sans la présence du demandeur et après l'avoir informé préalablement. La validation des données s'est opérée a posteriori en mode dématérialisé.

Ainsi grâce à la mobilisation de tous et l'adaptabilité de chacun, l'ensemble du plan de contrôle a pu être mené à bien.

# CONTRÔLES EN 2020

LES SERVICES CENTRAUX DE FRANCEAGRIMER, QUI ASSURENT UN PILOTAGE GLOBAL ONT GÉNÉRÉ POUR LE CORPS DE CONTRÔLES INTÉGRÉ AUX **13 DRAAF** DU TERRITOIRE NATIONAL :

PLUS DE  
**3 000**



DEMANDES  
DE CONTRÔLES

REPRÉSENTANT  
UNE  
ACTIVITÉ  
DE



**130 ETP**



**30 043 contrôles sur place (CSP) :**

sur **9 filières** :

- Apiculture
- Fruits & légumes
- Viandes
- Lait et produits laitiers
- Vins
- Huile d'olive
- Céréales
- Sucre



sur plus de  
**31 mesures**



**90**

types de  
contrôles sur  
place maîtrisés





## Les principaux contrôles européens avec aides (20 499 CSP soit 68,2 %) concernent :

La filière Vin avec **18 813 CSP** répartis en :

▀ **16 916 dossiers** de restructuration du vignoble et d'arrachages préalables soit **39 112** parcelles

**2 6672** ha et **5 013** jours de terrain

▀ Investissements vins avec **1 841 CSP**

 La filière Lait avec **762 CSP**  
(stockage beurre, fromages et fabrication des poudres de lait)

La filière Fruits & Légumes avec **709 CSP**  
dont **568** contrôles de retraits et **71** Fonds opérationnels

La filière Apiculture avec **64 CSP**



## Les principaux contrôles européens sans aide (9 260 soit 30,8 %) se répartissent entre :

 La filière Vins avec **7 677 CSP** dont **6 165** pour les Bois & Plants de vignes et **1 512** pour les vins sans indication géographique

 La filière Élevage avec **1 563 CSP** dont **1 547** contrôles pesée, classement et marquage, **14** contrôles de cotations des bovins et ovins et **2** contrôles de reconnaissance des organisations de producteurs de viandes



## Les principaux contrôles nationaux (284 soit 1 %) se répartissent entre :

La filière Élevage avec **195 CSP** équarrissages

La filière Céréales avec **73 CSP**  
d'aval (collecteurs et trésoreries)



©Pascal Xicluna/agriculture.gouv.fr

## Des mesures de stockage pour faire face à la crise

En avril 2020, l'Union Européenne a activé des mesures d'aide au stockage privé pour les produits laitiers et la viande de bœuf afin de faire face au recul ou changements de consommation dans l'UE et les pays partenaires (fermeture de la restauration hors domicile, arrêt de l'export...).

Ces dispositifs avaient pour objectif d'inciter les filières à reporter la mise en marché en aidant les opérateurs à financer le stockage (mise en réfrigération, congélation, caves d'affinage...).

Les produits laitiers ont été majoritairement stockés dans le Nord-Ouest de la France (le beurre) et en Bourgogne Franche Comté (le fromage) : ces dispositifs ont mobilisé les contrôleurs de FranceAgriMer pour agréer les usines de fabrication et pour contrôler la durée et les conditions de stockage de ces produits. Cette procédure de contrôle a elle-même été évaluée dès juillet 2020 en Bretagne par la Commission de Certification des Comptes des Organismes Payeurs, sans constat d'anomalie.

### QUELQUES CHIFFRES



#### BEURRE

**7 238** tonnes de beurre congelé stockées dont **50 %** en Bretagne



#### FROMAGE

**8 838** tonnes de fromage stockées

 **30 %** en Bourgogne Franche Comté  
 = **2 600** Tonnes composées à plus de **80 %** de comté en cours d'affinage constituant près de **66 %** des contrats sur l'ensemble du territoire national

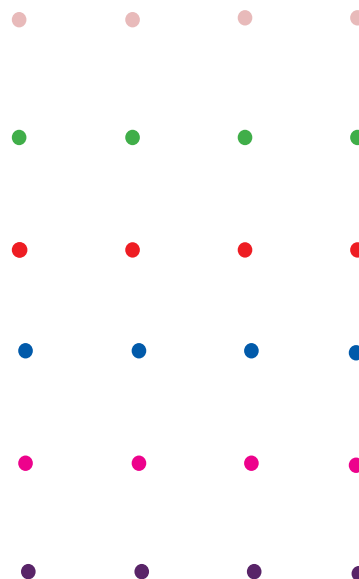
 **20 %** en Bretagne (Emmental, fromage à raclette, mozzarella...)

 **50 %** répartis sur le reste du territoire



#### VIANDE BOVINE

**350** tonnes de viande bovine désossée stockées principalement en Normandie, Pays de Loire et Hauts-de-France.



# SERVICES TERRITORIAUX

## CARTE

### FREDERIC ROCHETEAU

Contrôleur pluri-filières - HAUTS-DE-FRANCE

11

J'ai intégré l'ONIFLHOR à Paris en 2000 en tant que technicien contrôleur. Mes missions de contrôle au sein de la filière Fruits et Légumes m'ont amené à me déplacer sur tout le territoire national ainsi que dans les Outre-mer. A partir de 2006 et la création de VINIFLHOR, mes activités de contrôles se sont élargies à la filière viticole et plus précisément aux contrôles des aides à l'investissement et restructuration. En 2016, je suis arrivé au Service Territorial des Hauts-de-France de FranceAgriMer, où j'exerce l'activité de contrôleur pluri-filières. Mon activité est principalement partagée entre les filières viticoles (contrôles investissements) et fruits & légumes (retraits et Programmes Opérationnels) mais je réalise également d'autres contrôles dans des domaines tels que le lait et les fruits à l'école, l'apiculture, les aides aux plus démunis et plus récemment le stockage privé. Mes missions me permettent de me déplacer dans d'autres régions et dans les DOM. En 2020, le contexte sanitaire a bouleversé nos méthodes de travail et a demandé une grosse capacité d'adaptation tant aux agents qu'aux opérateurs et partenaires économiques. Avec du recul, je pense que nous avons amélioré notre autonomie, et même gagné en qualité de vie, même si de gros efforts ont dû être fournis pour adapter et flexibiliser nos méthodes de travail !

11



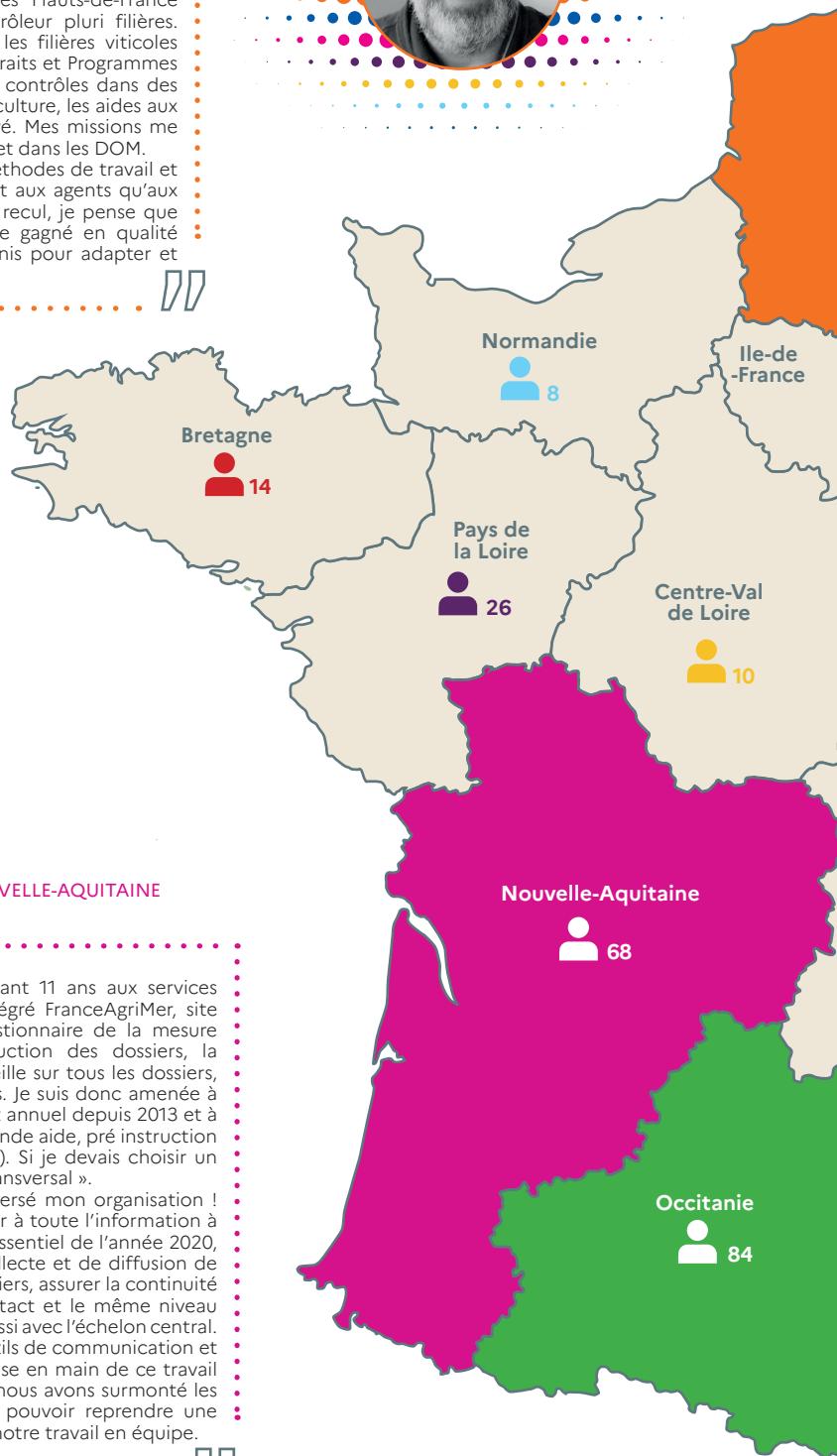
### SYBILLE FIDELE

Gestionnaire instruction et liquidation - NOUVELLE-AQUITAINE

11

Après un parcours en DRAAF Aquitaine pendant 11 ans aux services de la forêt puis au secrétariat général, j'ai intégré FranceAgriMer, site de Bordeaux en janvier 2017, en tant que gestionnaire de la mesure « Investissement OCM Vins ». Outre l'instruction des dossiers, la particularité de ma mission est d'assurer une veille sur tous les dossiers, leur avancement et le lien avec les bénéficiaires. Je suis donc amenée à intervenir sur des dossiers de tout appel à projet annuel depuis 2013 et à toutes les étapes (complétude, instruction demande aide, pré instruction et liquidation demande de paiement, recours...). Si je devais choisir un mot pour caractériser mon poste, ce serait : « transversal ». Autant dire que la période « Covid » a bouleversé mon organisation ! Pouvoir travailler en présentiel permet d'accéder à toute l'information à n'importe quel moment. A distance pendant l'essentiel de l'année 2020, il a fallu revoir les supports et les modes de collecte et de diffusion de l'information, travailler sur la traçabilité des dossiers, assurer la continuité de service auprès des usagers et garder le contact et le même niveau d'informations avec les collègues en local mais aussi avec l'échelon central. Heureusement, le déploiement de nouveaux outils de communication et des téléprocédures ont permis de faciliter la prise en main de ce travail à distance. L'adaptation a été le maître mot et nous avons surmonté les difficultés, cependant, je reste impatiente de pouvoir reprendre une activité pleinement présentielle, fédératrice de notre travail en équipe.

11



## LES MÉTIERS ET LES IMPACTS DE LA CRISE SUR LE TERRAIN : LA PAROLE AUX AGENTS

# 02.

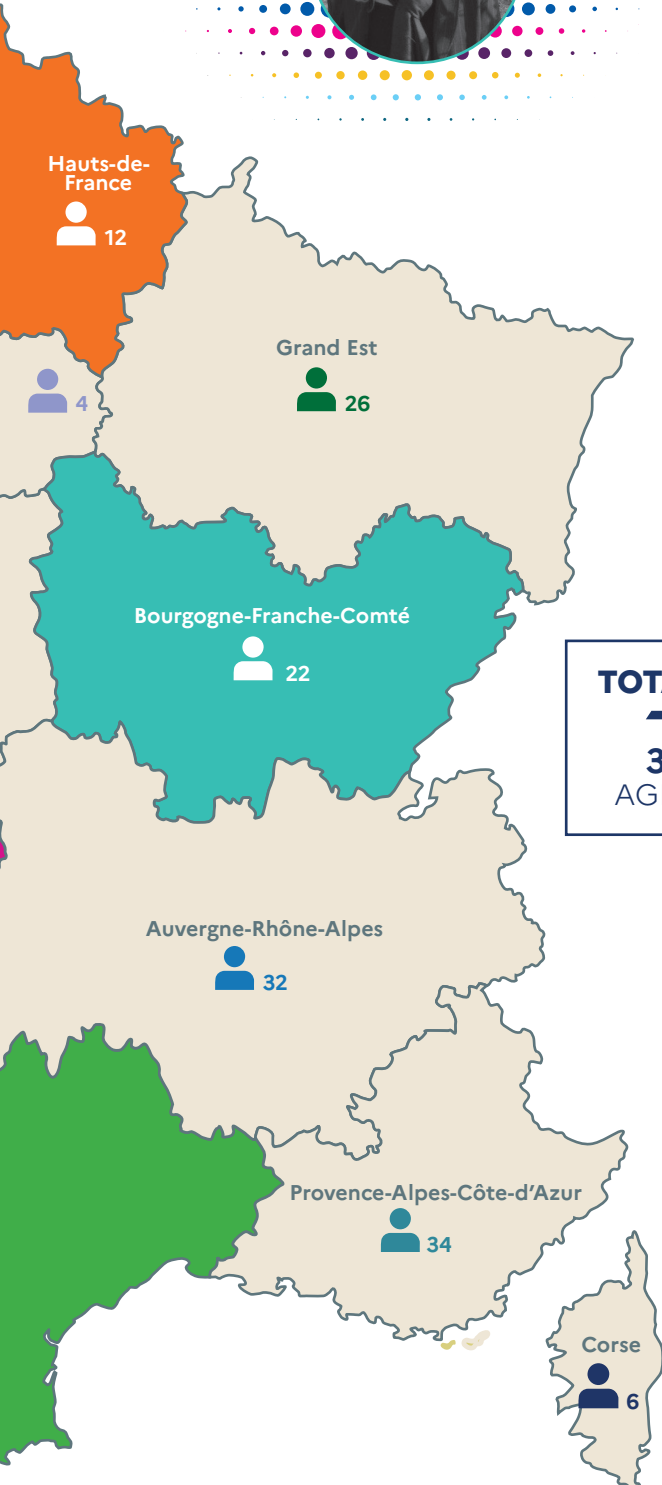
### LYDIE JEANNIN

// Gestionnaire instruction liquidation - BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

“

De la ronéotypeuse au tout numérique, ainsi pourrait se résumer mon parcours ! Entrée en juin 1981 au service statistique de l'ONIC Bourgogne, j'ai suivi la filière des grandes cultures sous tous ses aspects : suivi de la collecte, suivi de l'activité des meuniers et des fabricants d'aliments du bétail, enregistrement des entreprises... Sans oublier la délivrance, chaque mois, des billets d'aval pour les collecteurs de céréales de Bourgogne-Franche-Comté. Dispositif majeur de la filière, l'aval FranceAgriMer offre à ceux qui en bénéficient la garantie financière de l'Établissement. Cette garantie facilite l'ouverture des lignes de crédits bancaires, indispensables pour répondre à l'obligation d'un premier paiement comptant des céréales. Entièrement géré « à la main » pendant des décennies, le dispositif aval s'est peu à peu informatisé pour devenir totalement dématérialisé en 2021. Une petite révolution dans les relations entre les collecteurs, les banques et FranceAgriMer, qui nécessite en région une bonne connaissance des professionnels et un goût certain pour la communication. Avec à la clé : plus de sécurité, des délais raccourcis et un meilleur confort de travail pour tous !

”



**TOTAL**

**346**  
AGENTS\*



### HÉLÈNE LECLERC

// Cheffe adjointe de l'unité restructuration du vignoble - OCCITANIE

“

Au sein du service territorial d'Occitanie, je suis cheffe adjointe de l'Unité restructuration du vignoble qui regroupe 20 agents répartis entre les sites de Montpellier et Toulouse. Lors du premier confinement, après la phase de sidération et d'inquiétude qui nous a touchés, nous nous sommes organisés : groupe whatsapp pour garder le lien, accueil téléphonique des viticulteurs, équipement en ordinateurs et applications à domicile avec l'aide de l'équipe informatique locale. Des volontaires ont assuré des permanences sur site afin de maintenir l'accès au Système d'Information Géographique (SIG) connecté, non disponible à distance, à l'imprimante-photocopieuse et aux dossiers papiers. À l'automne, la livraison d'ordinateurs portables et d'écrans a amélioré la fluidité du travail. Les réunions zoom sont devenues la norme. La dématérialisation des procédures s'est amplifiée. À présent, le planning de travail à distance avec rotation pour venir au bureau est rodé. Mais rien ne remplace le contact direct pour harmoniser les pratiques, et nous attendons avec impatience une situation sanitaire plus sereine pour retrouver également des moments conviviaux !

”

A decorative graphic consisting of a grid of small, colored dots. The dots are arranged in a 10x10 grid. The colors of the dots vary by row: the first row is purple, the second is pink, the third is green, the fourth is red, the fifth is dark green, the sixth is orange, the seventh is blue, the eighth is magenta, the ninth is dark purple, the tenth is yellow, the eleventh is light blue, the twelfth is teal, the thirteenth is dark blue, the fourteenth is light pink, the fifteenth is green, and the sixteenth is red.

# 03.

Soutenir  
les filières  
à l'international





# LA MISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Pilotée par Carole Ly, remplacée en 2021 par Julien Barré, et Régis Raffin, la Mission des affaires européennes et internationales (MAEI) intervient dans les domaines suivants :

- **Pour les sujets européens** : c'est la porte d'entrée de l'Établissement à la fois sur les travaux en cours et les nouveaux textes. Elle effectue des missions d'information, de veille, et de participation aux groupes de travail pertinents - en particulier les comités de gestion de la Commission européenne. Elle coordonne l'action de l'Établissement sur les sujets européens.
- **Pour les sujets internationaux** : elle accompagne les filières françaises et entreprises des secteurs agricole et agro-alimentaire, en matière d'animation à l'exportation, d'ouverture, de maintien ou de facilitation des marchés, d'analyses économiques et de conduite de coopérations institutionnelles. À ce titre, la MAEI anime une des instances transversales de l'Établissement : la commission thématique interfilières « agricole et agroalimentaire internationale », communément appelée « CTI internationale ». Dans ce cadre, elle contribue notamment sur la base de critères économiques, à cibler les marchés ou sujets à considérer pour développer les exportations et l'internationalisation des filières françaises agricoles et agroalimentaires.

Par ailleurs, elle assure la co-maîtrise d'ouvrage de l'outil Expadon 2, plateforme informatique visant à faciliter l'accès à l'information et aux procédures d'exportations pour les opérateurs. Elle assure également la gestion quotidienne du module agrément d'Expadon 2 ainsi que l'assistance aux utilisateurs professionnels de l'ensemble des modules de cette application.

La MAEI s'est réorganisée à la suite de l'inclusion des activités de l'ex-GIP ADECIA en 2020, dans l'objectif d'un portage et d'un suivi global de l'ensemble des thématiques de coopération internationale entrant dans le champ du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, elle est structurée désormais en trois unités :

- l'unité « appui aux exportateurs »
- l'unité « commission thématique interfilières et politique agricole commune »
- l'unité « support »

**L'activité de la mission des Affaires européennes et internationales s'inscrit dans le plan stratégique 2017-2021 du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour le développement des exportations et l'internationalisation des filières agricoles, agroalimentaires, forêt-bois et des produits biosourcés** qui se propose d'agir collectivement autour de trois axes :

- accompagner les entreprises dans la durée ;
- ouvrir de nouveaux marchés et maintenir l'accès aux marchés existants ;
- promouvoir les produits français et les savoir-faire.

Elle contribue à la déclinaison opérationnelle de ce plan avec la mobilisation de la CTI internationale qui est en quelque sorte la colonne vertébrale de l'action à l'international de l'Établissement.

# Principales réalisations en 2020 et 2021 autour des trois axes du plan stratégique

## Poursuite de l'intégration des activités de l'ex-GIP Adecia en matière de mobilisation de l'expertise publique dans des projets de coopération internationale

Cette intégration s'est faite à la suite de la décision du comité interministériel de la transformation publique de dissoudre le GIP ADECIA qui portait la coopération internationale du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, et d'intégrer ses activités au sein de FranceAgriMer.

L'année 2020 a été marquée par le transfert des équipes de l'ex-ADECIA et ses missions de coopération institutionnelle. Les réalisations de 2021 démontrent les capacités de l'Etablissement à reprendre et à développer ces missions avec en particulier :

- En janvier, la reprise du jumelage sur financement européen pour le renforcement des capacités du service algérien de protection des végétaux.
- En février, la signature d'un projet de coopération institutionnelle financé par l'AFD entre FranceAgriMer et le Ministère de l'agriculture équatorien pour la mise en place d'un registre national agricole.
- En avril, FranceAgriMer a remporté l'appel d'offres pour le jumelage sur financement européen pour le renforcement des capacités de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture au Maroc.
- En juin, la clôture avec succès du programme d'assistance technique sur les indications géographiques en Ukraine qui a permis de mettre en place une réglementation visant la protection des IG, françaises en particulier, exportées vers l'Ukraine.
- En septembre 2021, le lancement du projet de formation continue pour les professionnels de l'élevage avicole en Guinée sur financements de l'AFD.
- Enfin le lancement de deux appels à projets ont permis de retenir et de financer une vingtaine d'actions de coopération portées par divers organismes publics ou instituts au Brésil, en Serbie, en Équateur, en Russie, au Maroc et en Côte d'Ivoire.

## Consolider la création récente de la Commission thématique interfilières agricole et agroalimentaire internationale

Cette jeune commission thématique interfilières créée au second semestre 2019 a connu sa première année pleine de fonctionnement en 2020. Cette instance réunit 43 personnalités représentant les professionnels et 10 personnes représentant les administrations de l'État et des Régions. Ses travaux en 2020 ont notamment porté sur l'analyse des impacts de la crise pandémique et d'échanger sur le plan de relance du commerce agricole et agroalimentaire international. Dans ce cadre, plusieurs groupes de travail thématiques (GT) se réunissant entre les réunions plénières ont été lancés afin de dresser un diagnostic fin et partagé ainsi que de mettre en place les actions décidées lors des réunions plénières.



**GT Sanitaire et Phytosanitaire** (désormais clos). Il visait à s'inscrire dans l'objectif d'ouverture et de maintien de marchés. Dans cet objectif, une méthode collaborative de priorisation des couples pays/produits devant faire l'objet d'actions prioritaires a été émise en place ;



**GT Pays pilotes.** Il a permis d'arrêter une liste de quatre pays jugés les plus pertinents pour débiter la mise en place d'outils spécifiques appuyant le développement des actions de conquête des marchés par les entreprises (Allemagne, Côte d'Ivoire, Japon, Mexique) ;



**GT Nouvelles Routes de la Soie.** Il a permis la mise en place d'une réflexion et de propositions d'actions sur la mise en place d'exportations vers la Chine en utilisant la voie ferrée.



**GT Nouvelles opportunités,** destiné à identifier des opportunités de marché nées de la crise du Covid-19 pour nos entreprises, en particulier vers des pays ou zones soucieuses de diversifier / sécuriser leurs approvisionnements, et à les saisir en construisant une démarche collective appuyée par les pouvoirs publics ;

En 2021, dans le cadre d'une feuille de route partagée par l'ensemble des participants, la Commission a conforté son action et amplifié ses travaux se réunissant à trois reprises :

- En mars, en présence de Franck Riester, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité pour échanger sur les principaux enjeux de l'exportation de produits agricoles et agroalimentaires français.
- En juin pour présenter le rapport de diagnostic sur la dégradation du solde commercial agroalimentaire français et la perte de compétitivité.
- En décembre 2021, pour dresser un bilan des actions réalisées et en cours.



## Accompagner les entreprises dans un contexte exceptionnel de pandémie et de préparation au Brexit

La MAEI a contribué à la mise en place de dispositifs d'appui au secteur dans le contexte sanitaire exceptionnel qu'a connu l'année 2020 :

- Le pilotage et le suivi de plus de 10 veilles sectorielles et concurrentielles utiles pour les entreprises dans leurs stratégies de développement sur les marchés internationaux ;
- Le pilotage et le suivi de deux appels à projets dans le cadre du plan de relance du commerce agricole et agroalimentaire international.

Elle s'est également fait le relais auprès des entreprises et représentations professionnelles de l'ensemble des dispositifs d'appui mis en place par les différentes structures publiques intervenant dans le domaine de l'exportation. Elle a mis en place des formations pour les entreprises afin de faciliter leur accès aux marchés internationaux. Il faut noter en particulier la réalisation de deux sessions de formation aux outils informatiques spécifiques TRACES ainsi que TDM, qui ont bénéficié à plus de 70 personnes. Sur le Brexit une information continue a été assurée grâce à un fil d'actualité régulièrement diffusé aux professionnels.

L'année 2021 s'est caractérisée pour sa part par une forte reprise des exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires alors que les difficultés d'acheminement et de dédouanement des produits agricoles perduraient. Dans ce contexte l'activité de la MAEI a porté principalement sur le maintien des marchés déjà ouverts et leurs consolidations. Pour autant, un certain nombre de nouveaux accords ont été négociés par la Direction générale de l'Alimentation, avec l'appui de FranceAgriMer et des familles professionnelles. Le plus emblématique s'est conclu en décembre par la reconnaissance par la Chine du zonage et de la compartimentation par la France concernant la gestion de la peste porcine africaine. Cet accord était attendu par les acteurs de la filière porcine française depuis près de deux ans, la France étant le 1<sup>er</sup> pays à bénéficier de cette reconnaissance par la Chine, qui est le 1<sup>er</sup> importateur mondial de viande porcine. L'année 2021 a été marquée par la reprise des audits sanitaires et phytosanitaires des pays tiers (Etats-Unis, Chine, Russie) avec la caractéristique particulière que ces audits ont été tous organisés en visioconférences, nécessitant en particulier pour les audits sur sites, la mise en œuvre de nouveaux moyens techniques. Les équipes de FranceAgriMer ont accompagné les entreprises des secteurs animal et végétal (près d'une trentaine) dans la préparation et la réalisation de ces audits.

Par ailleurs, des besoins d'appuis et d'informations de la part des entreprises se sont manifestés, liés en particulier à :

- La mise en œuvre du BREXIT : une cellule d'information avait été mise en place en octobre 2020 pour faire remonter les problématiques et informer des évolutions réglementaires concernant les échanges de produits agricoles et agroalimentaires avec le Royaume-Uni. En 2021, 10 réunions Post Brexit se sont tenues.
- La crise de l'Influenza aviaire hautement pathogène qui perdure : une cellule d'information avait également été mise en place en novembre 2020 pour informer des évolutions réglementaires concernant les échanges à l'international de volailles vivantes, œufs à couver, viandes et produits à base de viandes de volailles, ovoproduits. En 2020, 22 réunions se sont tenues.
- Les évolutions de la réglementation chinoise en matière d'agrément des établissements exportant des produits agricoles et agroalimentaires avec une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## Assurer la co-maîtrise d'ouvrage et la gestion de certains modules de l'application Expadon 2

Expadon 2 est une plateforme informatique qui ambitionne de donner accès aux exportateurs à toutes les informations sanitaires et phytosanitaires nécessaires pour exporter. A terme elle devrait permettre une dématérialisation des certificats sanitaires et phytosanitaires pour l'exportation vers les pays tiers. Elle est composée de deux modules :

- **Le module agrément**, dont la MAEI assure la gestion vise à gérer les demandes d'entreprises françaises souhaitant figurer sur les listes d'établissements agréés de pays tiers cibles.
- **Le module certificats**, qui est en cours de développement par l'équipe de la direction de programme Expadon 2 et dont la mise à jour devrait être à terme assurée par la Direction générale de l'alimentation.

# ACCÈS AU MARCHÉ INTERNATIONAL

## 30

DOSSIERS  
D'ACCÈS  
RÉSOLUS EN 2020

①

Ouverture avec négociations  
pour obtention du certificat  
sanitaire.

②

Ouverture et/ou renouvellement  
sur le volet « agrément ».

③

Ouverture ou réouverture en  
lien avec les crises sanitaires  
(Influenza aviaire, Newcastle et  
fièvre porcine africaine)

**BIÉLORUSSIE :** ① alimentation animaux de compagnie / additifs  
pour alimentation animaux de rente

**ÉTATS-UNIS :** ① lait / produits laitiers

**MEXIQUE :** ① bile de bovins

**CUBA :** ① pomme de terre / semence

**SERBIE :** ① ovoproduits



**COSTA RICA :** ① embryons bovins

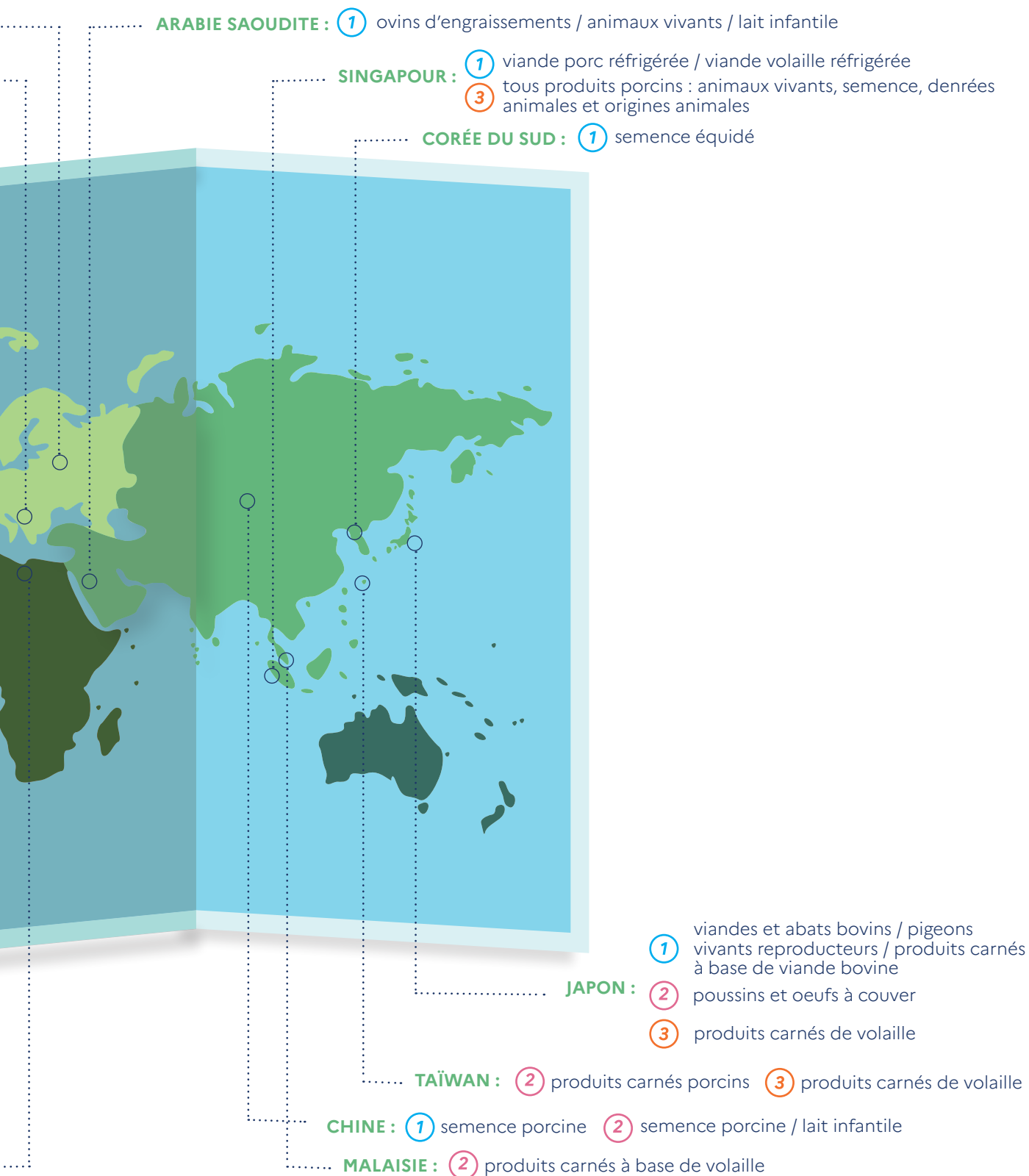
**ARGENTINE :** ② Denrées alimentaires d'origine animale, semences  
bovines, sous-produits, opothérapie

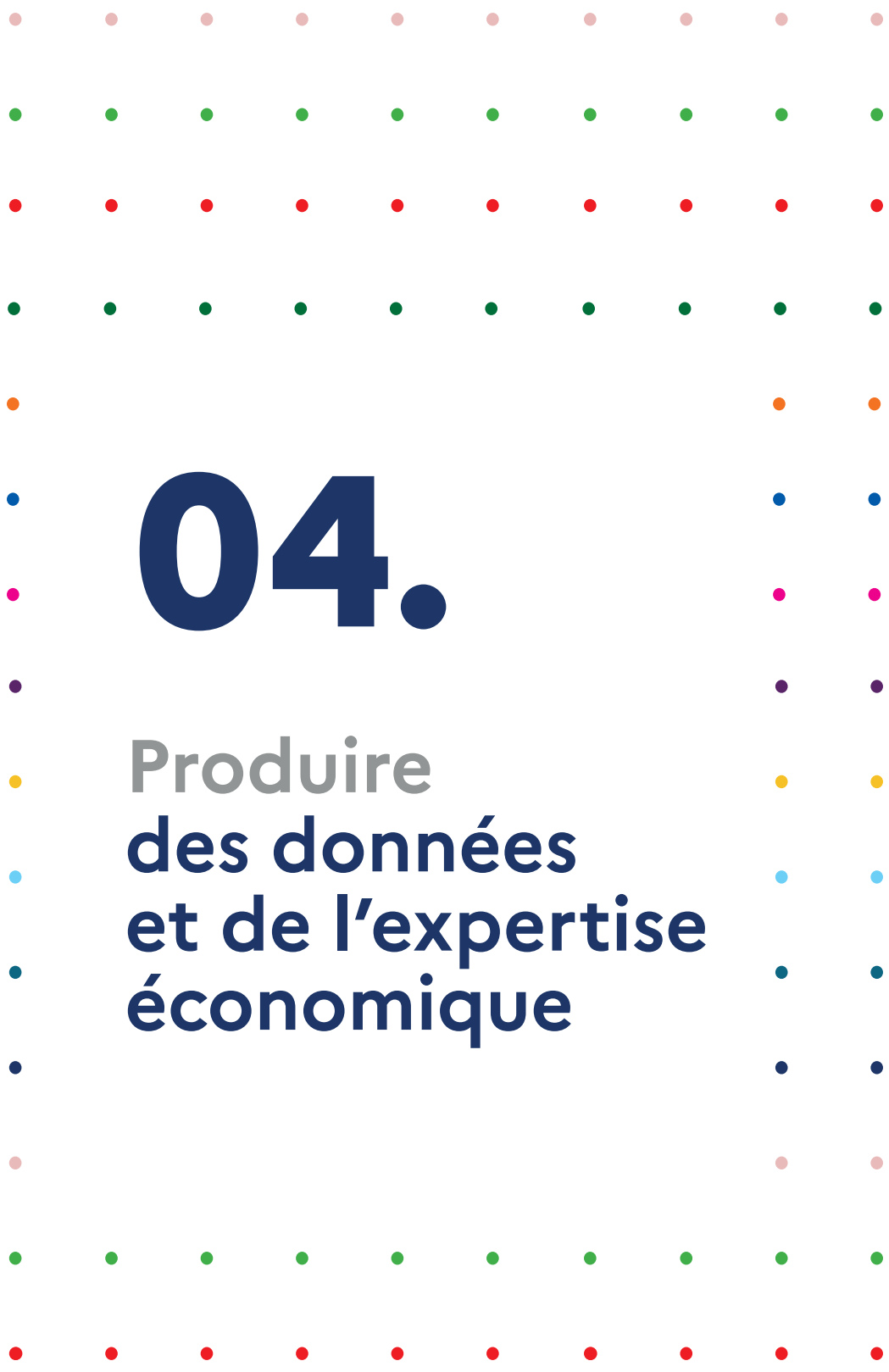
**BRÉSIL :** ① animaux vivants reproducteurs / semence porcine

② oeufs à couvrir et poussins d'un jour

**ALGÉRIE :** ① additif pour alimentation animaux de rente

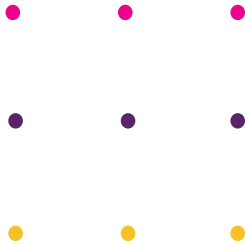
**LYBIE :** ① ovins de boucherie / animaux vivants



A decorative background consisting of a grid of small, colored dots. The dots are arranged in a 10x10 grid. The colors of the dots include light pink, green, red, dark green, orange, blue, magenta, purple, yellow, light blue, teal, and dark blue.

# 04.

Produire  
des données  
et de l'expertise  
économique

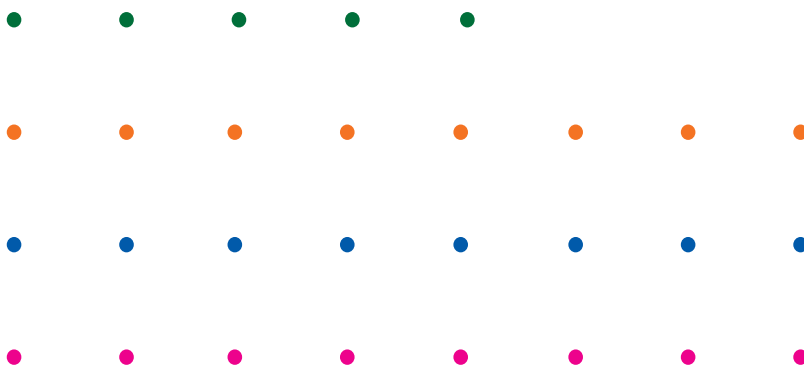


## **LA DIRECTION MARCHÉS, ÉTUDES ET PROSPECTIVE**

Sous la direction de Pierre Claquin, la direction Marchés, études et prospective est chargée, au sein de FranceAgriMer, d'établir et de diffuser auprès des partenaires publics et professionnels de l'Établissement, l'information économique la plus pertinente possible pour assurer la connaissance et la transparence des marchés des produits agricoles et de la pêche, et éclairer les décisions. Elle travaille en réseau avec les services des ministères chargés de l'agriculture et de la pêche, de l'économie et de l'environnement, les professionnels des filières, notamment les interprofessions, et les services territoriaux.

Dans le cadre de cette mission, la direction Marchés, études et prospective :

1. collecte des données de prix et de volumes, notamment pour répondre à des obligations réglementaires, et assure leur mise à disposition publique, notamment via le site VISIONet ou les communique directement à la Commission européenne ;
2. agrège ces données avec de nombreuses autres sources pour effectuer des analyses permettant de mieux comprendre le fonctionnement des marchés ;
3. assure le secrétariat de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (OFPM) ;
4. assure l'animation technique et stratégique du réseau des nouvelles des marchés RNM (chargé notamment de relevés de prix depuis le stade production jusqu'au stade détail en passant, notamment par les marchés de gros) ;
5. gère un programme d'informations et études économiques d'environ 6 millions d'euros, qui permet d'acquérir de l'information et de financer des études externalisées en tant que de besoin ;
6. met en œuvre le programme annuel d'évaluation des politiques publiques auquel l'Établissement participe.



## LA DIRECTION MARCHÉS, ÉTUDES ET PROSPECTIVE : ORGANISATION DES SERVICES

### Le service ANALYSE ÉCONOMIQUE DES FILIÈRES ET OFPM

#### MISSIONS



- Établir et rassembler les données économiques relatives à chaque filière et chacun de leurs maillons, réaliser des analyses économiques spécifiques et publier des informations économiques pertinentes.
- Assurer le secrétariat de l'OFPM, qui produit un rapport annuel pour le parlement, mis à disposition du public sur son site dédié.

#### COMPOSITION



- 4 unités par groupe de filières :
  -  productions végétales spéciales
  -  élevage
  -  grains et sucre
  -  pêche et aquaculture
- 1 délégation nationale basée à Volx (Alpes de Haute Provence) : mission d'information économiques sur les plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM), l'huile d'olive, le riz et le blé dur ; gestion des dispositifs d'intervention pour les filières oléicoles et PPAM.
- Une équipe resserrée chargée du secrétariat de l'OFPM



2  
SERVICES



ENV. 100  
AGENTS

### Le service

## ANALYSES ET FONCTIONS TRANSVERSALES ET MULTIFILIÈRES

- Participer aux analyses socio-économiques relatives aux filières agricoles, dès lors que les sujets mobilisent plusieurs filières, ou des méthodes d'approches spécifiques et transposables à plusieurs filières ; il s'agit notamment des sujets relevant de la consommation alimentaire, de la biomasse et de la bioéconomie, mais aussi des exercices de prospective appliqués aux différentes filières.
- Assurer des missions d'appui à l'analyse socio-économique des filières comme :
  - la documentation de FranceAgriMer
  - l'animation du réseau RNM :  
13 centres en France administrés par les DRAAF
  - l'assistance à la maîtrise d'ouvrage des projets informatiques relatifs à l'approvisionnement, l'organisation, et la mise à disposition sous différentes formes des informations nécessaires à ces analyses.
- Évaluer des dispositifs publics gérés par l'Établissement.
- Assurer le secrétariat de la Commission Thématique Interfilières « bioéconomie », présidée par Monsieur Rupp-Dahlem.

### MISSIONS



### COMPOSITION



- 6 unités :
  - Évaluation
  - Prix et consommation
  - Mission prospective
  - Système d'information économique
  - Analyses transversales
  - Documentation

# En 2020, modification des modalités de collecte et de restitution des données de conjoncture

L'impact de la crise Covid sur les filières agricoles et agroalimentaires, au demeurant très différent d'une filière à l'autre principalement pour des questions de fermeture de débouchés, a profondément marqué les activités de production de conjoncture dès l'année 2020 :

- L'Établissement a dû accentuer les fréquences de collecte et de reporting auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en interaction étroite avec les filières : relevés de données hebdomadaires et même quotidiens pendant les périodes les plus tendues.
- Le contexte a également nécessité d'ajuster les modalités : lancement d'une enquête drive en remplacement des relevés de prix en magasins pour le RNM, dématérialisation des procédures, etc.
- De nouveaux formats de diffusion au public ont également été mis en place : notes mensuelles de conjoncture, tableau de bord des performances à l'exportation.
- La direction s'est aussi mobilisée pour mettre en place concrètement les nouvelles notifications dans le cadre du règlement « transparence des marchés (2019/1746), entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Plus de 80 nouvelles notifications sont concernées.

## En 2021, l'Établissement plus que jamais en appui aux politiques publiques

En 2021, la direction marchés, études et prospective a été très sollicitée pour éclairer la conjoncture des filières, notamment des productions animales et blé dur dans des contextes de fortes tensions sur fond de difficultés conjoncturelles mais aussi de changement plus structurels pour tenir compte d'évolutions sociétales comme la fin de la castration à vif des porcelets ou encore l'ovosexage des poussins. La direction est par ailleurs intervenue à plusieurs reprises pour éclairer le contexte économique des négociations commerciales en introduction du comité de suivi des relations commerciales présidé par les ministres chargés de l'agriculture et de l'économie.

En termes d'appui aux politiques publiques, on peut également citer l'important travail conduit avec la direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère chargé de l'agriculture, dans le cadre du conseil national de la restauration collective : études sur les approvisionnements des lieux de restauration collective mais aussi préparation des éléments de bilan statistique, comme le prévoient la loi Egalim puis la loi Climat Résilience d'octobre 2021.

## Une production de ressources, d'études et d'analyses conforme à la programmation

Le programme d'études 2020 défini au début de la crise a été presque totalement mis en œuvre et le « temps long » n'a pas été sacrifié.

- Les équipes de la direction ont conduit en un temps record une prospective de l'alimentation « post-Covid » publiée en septembre 2020 et qui a fait l'objet d'une valorisation interactive dans un webinaire en décembre 2020.
- Au total, 213 publications ont été mises en ligne en 2020 sous divers formats. Chaque étude a fait l'objet de 4,4 valorisations en moyenne (synthèse publiée, réponse à la presse, séminaire de présentation, etc.).



FLASHEZ-MOI

Pour 2021, le programme a également été tenu et on peut notamment citer deux études à caractère transversal, dont les grandes lignes ont été largement diffusées auprès de nos interlocuteurs professionnels :

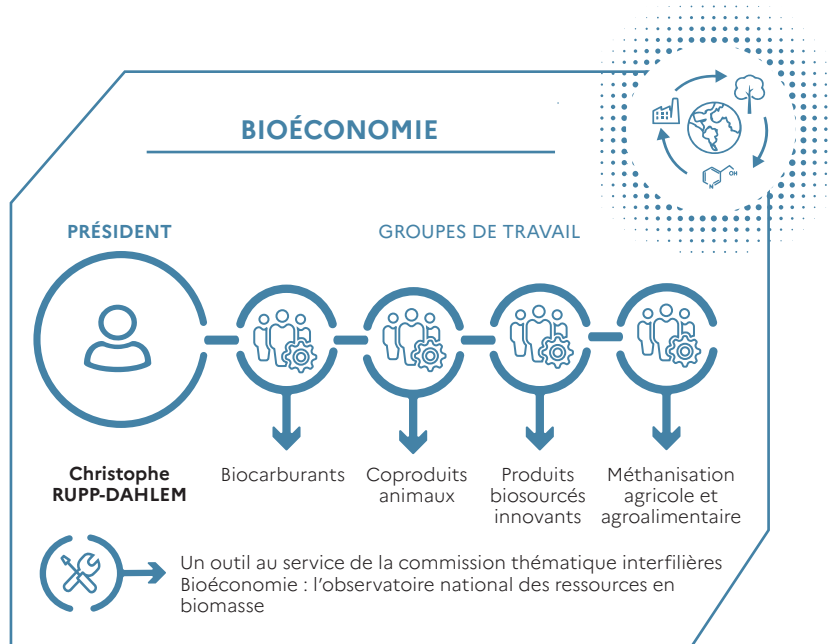
- L'étude sur le végétarisme et le flexitarisme en France via une enquête auprès de 15000 français. L'importance de cet échantillon a permis d'étudier le profil, les pratiques déclarées et les représentations des 2,2 % de végétariens en France, mais aussi celles des flexitariens.
- L'étude sur les méthodes d'estimation des coûts de production qui a permis de mieux appréhender la diversité des approches en lien avec les finalités très différentes auxquelles peut répondre une estimation de ces coûts.



## La commission thématique interfilières « bioéconomie »

Instituée fin 2019, cette commission est devenue pleinement opérationnelle en 2020 : tous les groupes de travail prévus ont été installés et ont initié leurs travaux. Un programme de travail ambitieux a été adopté pour 2021.

En 2021, cette instance est bien établie comme le lieu privilégié de dialogue entre les administrations et les familles professionnelles concernées. Ce fut notamment le cas lors des échanges organisés avec le ministère chargé de l'agriculture à propos du projet de décret visant à définir les cultures intermédiaires à vocation énergétiques (CIVE). Mais la CTI bioéconomie est aussi un lieu de suivi de la conjoncture et de production d'études de référence comme celle qui a permis de quantifier les volumes aujourd'hui engagés dans ces filières, mais aussi le potentiel de mobilisation supplémentaire des coproduits de la pêche, de l'aquaculture et de la conchyliculture (bioéconomie bleue).



## Déjà 10 ans pour l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (OFPM) !

En 2021, l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires a publié, pour ses dix ans d'existence, un cahier spécial revenant sur cette décennie d'évolution des prix à l'amont et à l'aval, et de répartition des marges le long de la chaîne. Ce sujet aura été un fil rouge des politiques publiques de ces dernières années puisque deux lois « Egalim » y ont été consacrées. En accord avec le comité de pilotage de l'observatoire, une évaluation de celui-ci a été lancée au second semestre 2021 pour évaluer ses réalisations, ses résultats, son utilité pour les acteurs privés comme publique, son efficacité, etc.

## La compétitivité des filières

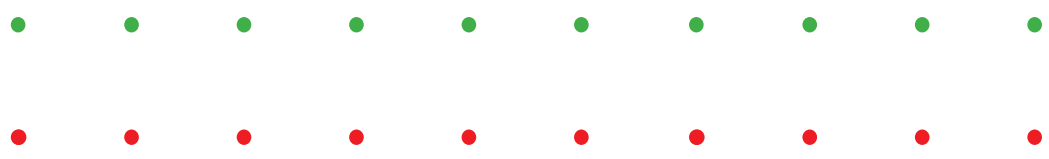
En 2021, FranceAgriMer a remis son diagnostic sur la dégradation de la compétitivité des filières françaises, travail collectif qui a mobilisé fortement les équipes de la direction marchés, études et prospective mais aussi les délégués filières et les instances de gouvernance de l'établissement. Le rapport final, de plus de 400 pages a été remis au ministre de l'agriculture et de l'alimentation et présenté à la CTI internationale en juin 2021.

Ce travail conséquent de diagnostic visait à éclairer l'érosion de la balance commerciale et de la compétitivité française, en alliant synthèse bibliographique et mobilisation de dix groupes de travail « filières », et en associant les familles professionnelles concernées.



**Un exemple des  
travaux de la direction  
publié en 2020 :  
estimation de la part  
des produits importés  
dans la consommation  
alimentaire française  
(données 2015-2019)**

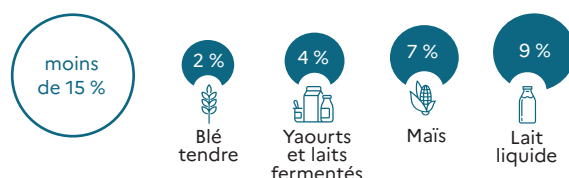
Alors que le débat sur la souveraineté alimentaire s'est trouvé exacerbé par la crise sanitaire, il est intéressant d'illustrer la dépendance aux importations de la consommation alimentaire française. Issue de travaux réalisés par la direction Marchés, études et perspectives, sur la base de données de FranceAgriMer, du service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'agriculture, et de la Douane Française, cette infographie illustre le taux de dépendance aux importations de la France par produit, exprimés en pourcentage. Par exemple il faut lire que la France n'importe que l'équivalent de 2 % de sa consommation de blé tendre. Les produits sont présentés par groupe de niveau de dépendance.



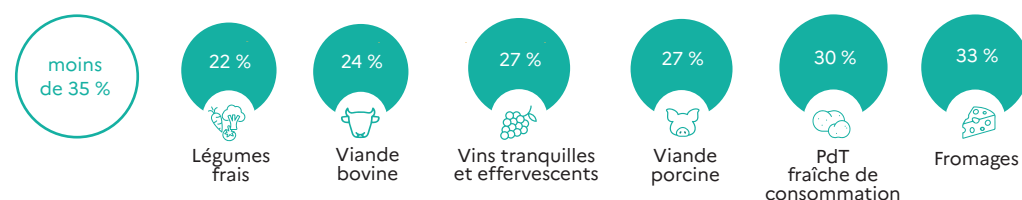
**D** DÉPENDANCE DE LA CONSOMMATION AUX IMPORTATIONS = IMPORTATIONS ÷ CONSOMMATION PAR BILAN **AVEC**  
 CONSOMMATION PAR BILAN = PRODUCTION + IMPORTATIONS - EXPORTATIONS



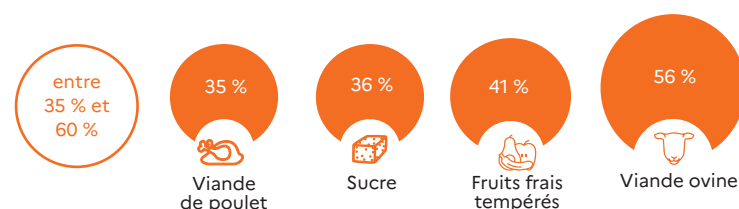
Les produits pour lesquels la part des importations est très faible, inférieure à 15 %



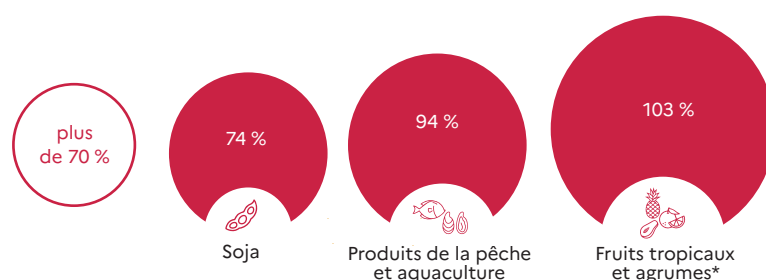
Les produits pour lesquels la part des importations est significative, mais inférieure à 35 %



Les produits pour lesquels la part des importations représente environ la moitié de la consommation alimentaire, entre 35 % et 60 %



Les produits pour lesquels les importations sont dominantes dans la consommation, à plus de 70 %



\* Dans le cas des fruits tropicaux et des agrumes, un taux supérieur à 100 % est enregistré car non seulement la production française est très faible, mais aussi parce que la France joue le rôle de plaque tournante sur ce marché avec des réexportations en particulier de bananes, vers le reste de l'Europe.



// CHLOÉ VÉRITÉ

Chargée de mission système d'information et communication



### Comment la crise sanitaire a impacté le travail du Réseau des nouvelles des marchés (RNM) ?

L'organisation originelle du RNM entre une tête de réseau à Montreuil et 13 centres en régions s'appuyant sur un système d'information unique et centralisé et un système de management de la qualité certifié ISO9001, constituait une base solide pour s'adapter à la situation de travail à distance généralisée, imposée par la situation sanitaire.

Les consignes sanitaires du premier confinement ont imposé l'arrêt des missions de terrains des enquêteurs sur les marchés physiques (ex : MIN de Rungis) et dans les magasins de détail. Afin d'assurer une continuité du suivi des prix sur ces marchés, les enquêteurs ont procédé à une collecte d'information dématérialisée, en plus des suivi de prix déjà réalisés sur ce mode avant la crise. Les enquêteurs opéraient depuis leur domicile.

La tête de réseau est passée à un mode de fonctionnement totalement dématérialisé avec des réunions en visioconférence et messageries instantanées en continu. Les applications du RNM, accessibles sur le web, ont pu être utilisées par l'ensemble des enquêteurs pendant la période de confinement y compris sur du matériel informatique personnel.

### Comment les modalités de suivi des prix ont été adaptées ?

A l'annonce officielle du confinement, les centres RNM ont expertisé leur capacité à maintenir la collecte d'information auprès des opérateurs et transmis à la tête de réseau leurs propositions organisationnelles en mode dégradé. Les enquêteurs ont maintenu le contact avec les opérateurs pour maintenir la majeure partie des enquêtes prévues au programme annuel du RNM (près de 90% du programme réalisé dès mars 2020). Le suivi des prix en magasin était particulièrement critique pendant le premier confinement. Pour répondre à l'importance de ce suivi, la tête de réseau et la coordinatrice détail du réseau ont construit et organisé en moins de 3 semaines une nouvelle enquête hebdomadaire sur la base des données disponibles sur le site de vente en drive d'un panel de 150 magasins en France en collaboration avec les centres en région, suivi quelques semaines plus tard d'une enquête de prix sur un panel d'une trentaine de magasins spécialisés bio.

### Quels services apporte l'activité du RNM et à qui ?

Le RNM produit et diffuse des cotations officielles de produits frais à destination de l'ensemble des opérateurs, des pouvoirs publics et des personnes intéressées par ces informations directement accessibles en ligne sur le site [RNM.franceagrimer.fr](http://RNM.franceagrimer.fr). Il identifie les crises conjoncturelles du secteur des fruits et légumes et assure des transmissions quotidiennes d'informations réglementaires à la Commission européenne.

L'expertise des enquêteurs qui échangent quotidiennement avec les opérateurs permet de réaliser un suivi conjoncturel des marchés suivis. Cette compétence a été particulièrement sollicitée pendant le confinement pour rédiger un suivi quotidien de la situation de marché au niveau régional et national à destination des pouvoirs publics.



/ OLIVIA PARODI

Chargée d'études Filière lait de vache\*



### Comment la pandémie et les confinements ont-ils impacté la filière ovine ?

L'instauration d'un premier confinement en mars 2020, quelques semaines avant la date de Pâques (12 avril), a engendré beaucoup d'inconnues pour la filière ovine en particulier. Les questionnements se sont concentrés autour, d'une part, du report de la consommation hors domicile vers les achats en magasin et, d'autre part, du maintien ou non de la consommation à caractère festif lors du week-end pascal.

En effet, les ménages français achètent le plus souvent l'agneau en morceaux de taille conséquente (gigot, épaule), ce qui implique une consommation lors de repas avec un certain nombre de convives. Avec le confinement et les interdictions de se rassembler, la consommation de l'agneau pour Pâques semblait compromise, et ces interrogations ont notamment eu pour conséquence une forte baisse de la cotation nationale des agneaux lourds, alors qu'habituellement un pic est atteint pour Pâques.

Les acteurs de la filière se sont alors mobilisés pour privilégier l'agneau français dans les magasins lors de cette période particulièrement compliquée pour tous, et les consommateurs, sensibilisés, ont été au rendez-vous, ce qui a permis la sortie de tous les agneaux français prévus pour Pâques, évitant ainsi la création de stocks. La période a également suscité des innovations, avec par exemple la mise en place d'un drive fermier dans les Pyrénées-Atlantiques pour permettre la commercialisation des agneaux de lait.

### Comment avez-vous adapté le suivi de la conjoncture dans cette période particulière ?

La situation a entraîné un suivi beaucoup plus rapproché de la conjoncture qu'habituellement, avec la mise en place d'une note hebdomadaire de conjoncture dès la fin mars 2020. De plus, ce suivi a également été adapté en accentuant les échanges chaque semaine avec les délégués filières et avec l'interprofession. Ce suivi hebdomadaire était particulièrement important à cette période où les sorties d'agneaux français en prévision de Pâques sont nombreuses. La filière ovine a pour particularité d'avoir très peu de données disponibles en hebdomadaire, ces échanges d'informations rapprochés ont également permis une meilleure connaissance des situations de terrain et des difficultés de la filière.

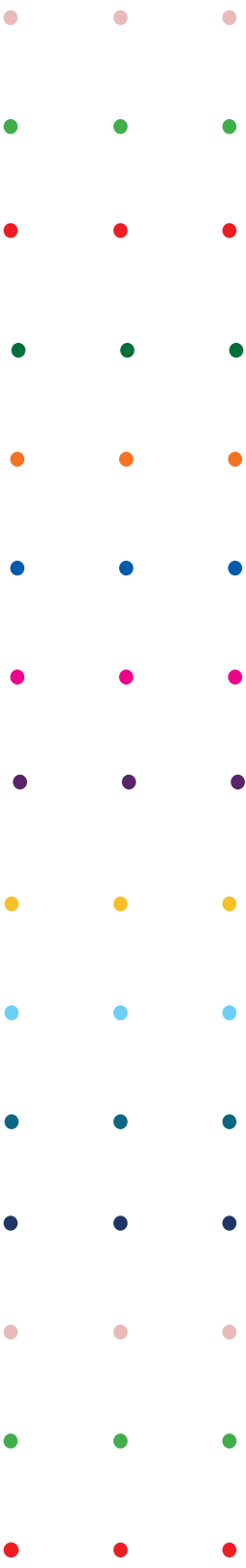


\* Chargée d'études « petits ruminants » en 2020

# 05.

Favoriser  
le dialogue  
et la  
concertation



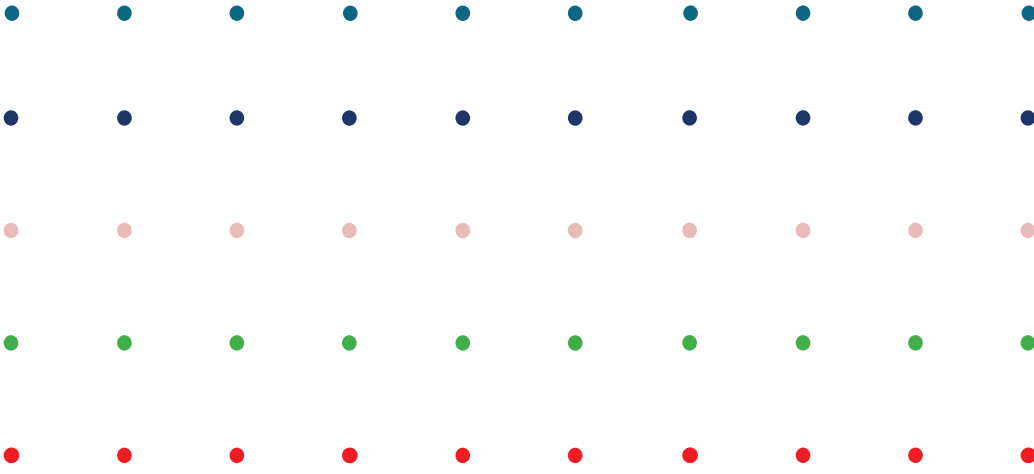


## LA MISSION FILIÈRES

La mission filières : « Une structure dédiée à la concertation entre pouvoirs publics et acteurs professionnels ».

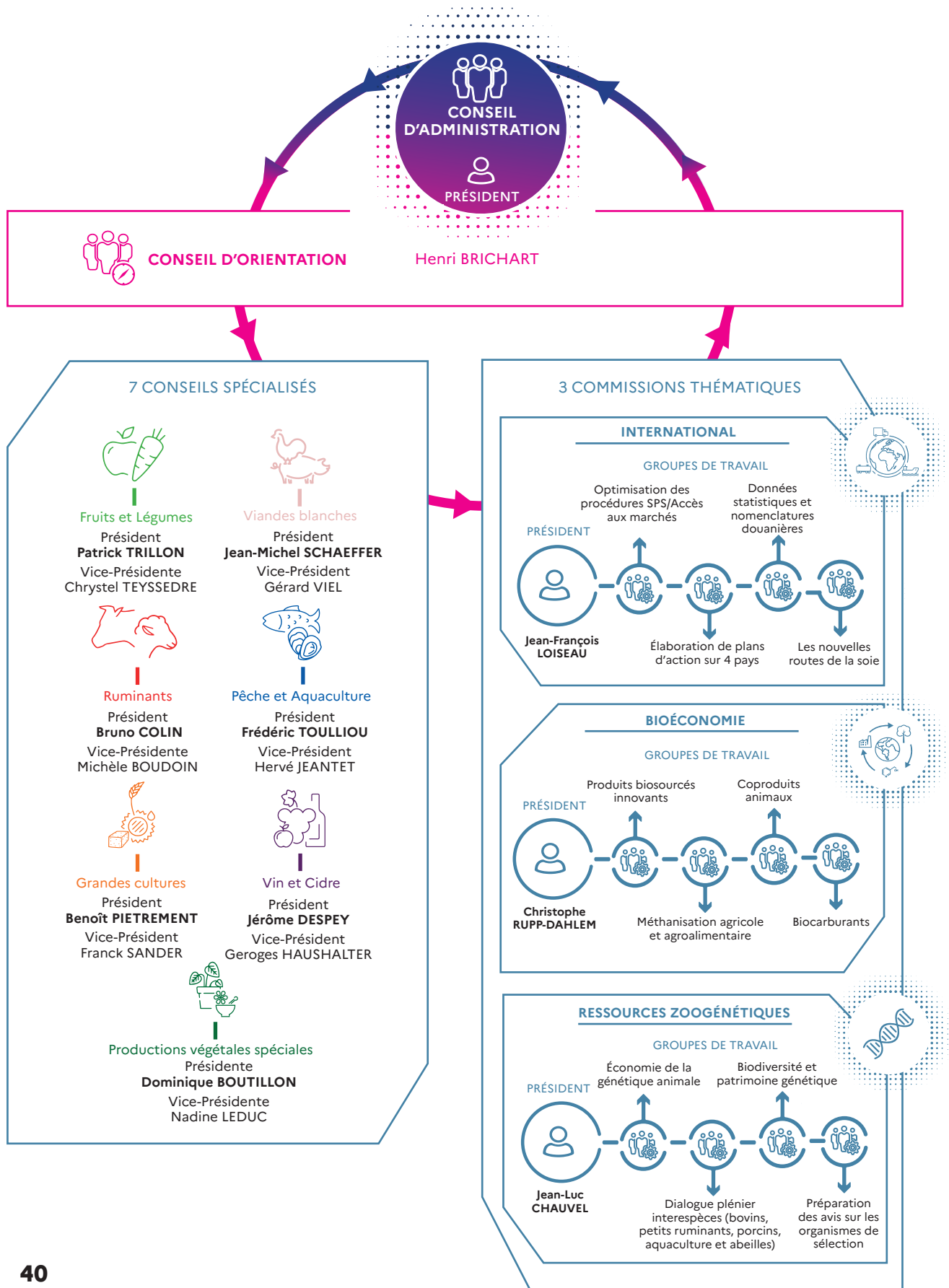
Petite structure souple et réactive de 11 agents rattachée à la Direction Générale, toute l'activité de la Mission Filières est consacrée à faire vivre la concertation entre les pouvoirs publics et les acteurs professionnels, à travers leurs fédérations, en associant un large panorama d'intervenants à même d'éclairer les choix et politiques.

En son sein les délégués filières, chacun consacré à un ou plusieurs secteurs – lait, viandes, grandes cultures, vin et cidre, fruits et légumes, plantes à parfum aromatiques et médicinales, horticulture, pêche et aquaculture - sont chargés non seulement d'animer les conseils spécialisés et une Commission thématique interfilière, aux côtés des présidents, mais plus généralement d'être des points focaux experts, à même de faciliter échanges et débats entre acteurs.





## LA GOUVERNANCE DES INSTANCES DE FRANCEAGRIMER







## DES DÉLÉGUÉ(E)S POUR COORDONNER ET ANIMER LE DIALOGUE AVEC LES FILIÈRES

# 05.

### CLAUDE CHAILAN

Délégué Plantes à parfum,  
aromatiques et médicinales et  
horticulture



### YGOR GIBELIND

Délégué Vin et cidre



### CHRISTINE MOULLIET

Déléguee Pépinière et  
statistiques vitivinicoles



### MARIE-AGNÈS OBERTI

Déléguee Fruits et légumes



### THOMAS PAVIE

Délégué Génétique animale  
et lait



### MARYSE SABOULARD

Déléguee Viandes et oeufs



### ISABELLE TAILHAN

Déléguee Grandes culture  
et apiculture



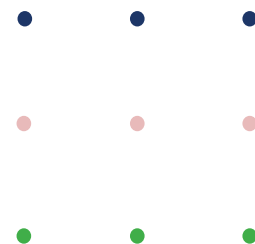
### MONIQUE TRAN

Déléguee Pêche et aquaculture



## Réunions des instances en 2020 (en visioconférence à partir de mars 2020)

|                                      | TOTAL<br>2020 |
|--------------------------------------|---------------|
| CONSEIL D'ORIENTATION                | 3             |
| COMMISSIONS THÉMATIQUE INTERFILIÈRES | 6             |
| CONSEILS SPÉCIALISÉS                 | 40            |



## Points marquants 2020

**La crise sanitaire liée à l'épidémie de la COVID-19 aura impacté très fortement le fonctionnement de la mission filières. Par essence, son rôle est d'organiser des réunions plénières, permettant de réunir amont et aval des filières, ainsi que les pouvoirs publics, pour des Conseils spécialisés, des Commissions interfilières ou des groupes de travail.**

Malgré les règles de distanciations sociales imposées, le planning de travail prévu pour 2020 a pu être maintenu, grâce à l'organisation de réunions dématérialisées (visioconférence).

Pour certains secteurs, la pêche en particulier, le nombre de réunion a même été beaucoup plus soutenu que prévu, répondant ainsi aux besoins exprimés par les professionnels : échange entre les filières, partage d'expérience, partage d'informations (données de consommation en particulier), échange sur le besoin de mesures de crise, et concertation pour la construction des mesures du plan de relance.

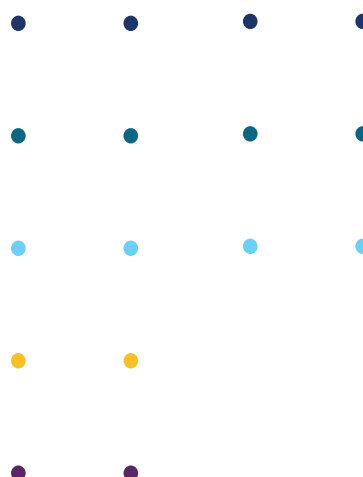
En outre, la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance décidée en 2019 s'est poursuivie, avec la création d'une troisième Commission thématique interfilière : la CTI zoogénétique.

Enfin, à l'image de l'activité des Conseils spécialisés et des Commissions techniques interfilières, le Conseil d'administration et le Conseil d'orientation de l'Établissement ont pu se réunir en 2020 comme le prévoyait leur calendrier de travail, avec même plusieurs Conseils d'administration additionnels fin 2020 permettant ainsi le vote des mesures du plan de relance, qui ont pu ouvrir entre fin 2020 et début 2021.

## Points marquants 2021

**À l'image de 2020, l'année 2021 a vu le maintien de l'essentiel des réunions sous forme de visioconférences.**

Malgré cela, toutes les instances se sont tenues et même à un rythme renforcé. L'Établissement est ainsi resté au contact des filières en leur apportant le soutien et les espaces de dialogue dont elles avaient besoin. FranceAgriMer a par ailleurs répondu aux sollicitations de son ministère de tutelle, notamment dans le cadre du chantier ouvert sur le changement climatique.



## FranceAgriMer intègre la nouvelle commission thématique interfilières « ressources génétiques »

Cette nouvelle instance de concertation interfilière, créée au sein de FranceAgriMer par un arrêté du 12 août 2020, est chargée d'informer et d'éclairer les pouvoirs publics et les filières sur les évolutions économiques structurelles du secteur de la génétique animale. La commission thématique interfilières (CTI) « ressources génétiques » prolonge ainsi - hormis pour les équidés - les travaux de la Commission Nationale d'Amélioration Génétique qui est supprimée. La nouvelle CTI étend le périmètre de son dialogue aux questions économiques notamment, en accueillant désormais les interprofessions.

THOMAS PAVIE

Délégué filières génétique animale et lait au sein de la mission filières de FranceAgriMer



### Quel est le rôle de la nouvelle Commission thématique interfilières (CTI) « ressources génétiques » ?

Comme l'indique son arrêté de création, la commission « favorise les échanges entre les acteurs socio-professionnels de la génétique animale et des filières de productions animales, les instituts techniques, la recherche, l'enseignement supérieur et l'administration, en lien avec les conseils spécialisés concernés, dans le but d'orienter les évolutions des pratiques et des stratégies de filières en matière de gestion des ressources zoogénétiques en faveur de l'augmentation de leurs performances économiques, environnementales et sociales et de leur compétitivité ». La création de cette CTI « ressources génétiques » intervient dans un double contexte : d'une part la poursuite de la mise en application du règlement zootechnique européen, et d'autre part la nouvelle gouvernance de FranceAgriMer mise en place en 2019 et qui institue 3 commissions techniques interfilières, dont une consacrée spécifiquement aux filières de génétique animale.

### Quels sont les enjeux qui justifient l'attention particulière portée à la génétique animale ?

Il s'agit là d'une filière stratégique pour l'élevage au niveau français, européen et même mondial : La France dispose d'entreprises qui se classent dans le top 10 des entreprises de génétique au niveau mondial. C'est un secteur de haute technologie qui est fondamental dans la préservation de notre souveraineté alimentaire et déterminant pour les modèles d'élevage que la France souhaite promouvoir, plus sûr au niveau sanitaire, respectueux de l'environnement et du bien-être tant des animaux que des éleveurs.

### La pandémie a-t-elle été un obstacle à la création de cette commission et à son démarrage ?

La CTI a pu initier ses travaux malgré le contexte sanitaire global, notamment par la création d'un groupe de travail consacré à l'économie des filières de génétique animales.



A decorative border composed of a grid of small, colored dots in various colors including pink, green, red, orange, blue, and purple, arranged in a rectangular frame around the central text.

# 06.

Anticiper  
et accompagner  
le changement



## LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Fort de plus de 200 agents, le Secrétariat Général, piloté par Jean-François KUNTGEN, est la direction qui permet à tous les agents de travailler quotidiennement. Des infrastructures et outils informatiques, aux bâtiments, en passant par le suivi des arrivées, départs et carrières de plus d'un millier d'agents, l'ensemble des équipes du Secrétariat Général travaille au service de tous les agents de FranceAgriMer, et rend possible la réalisation de toutes les actions présentées dans ce rapport.

## MISSIONS DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

### INSPECTION GÉNÉRALE ET APPUI AUX RÉGIONS

- Appui et coordination des services territoriaux

### SERVICE DES AFFAIRES FINANCIÈRES

- Gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'Établissement et des achats par appels d'offres

### SERVICE JURIDIQUE ET COORDINATION COMMUNAUTAIRE

- Coordination des contrôles externes
- Expertise et conseil juridique
- Veille réglementaire

### SERVICE ARBORIAL

- Logistique et maintenance du bâtiment Arborial
- Sécurité et environnement de travail
- Archives, atelier de reprographie

### SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, gestion administrative des carrières des agents
- Paye et suivi de la masse salariale et des effectifs
- Dialogue social et action sociale, hygiène et de sécurité au travail

### SERVICE COMMUNICATION

- Information et communication

### SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

- Gestion des ressources informatiques de FranceAgriMer et assistance utilisateurs
- Gestion des systèmes d'information pour l'appui aux filières, l'information économique et la gestion des aides

### SERVICE D'APPUI AU PILOTAGE

- Mission sécurité des systèmes d'information
- Protection des données et qualité de service
- Offre de services RH

# L'accompagnement juridique de la crise sanitaire

En 2020 et 2021, l'activité du Service juridique et coordination communautaire (SJCC) a été spécifiquement marquée par l'accompagnement juridique, économique et financier de la crise sanitaire (mesures de transition, plan de relance et aides de crise).

Elle l'a également été par l'approfondissement des travaux d'audit de la Commission de certification des comptes des organismes payeurs (CCOP), notamment avec la mise en œuvre depuis 2019 du « single audit », ainsi que des contrôles de la Commission européenne relatifs au Fonds européen agricole de garantie (FEAGA), au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et au Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).

Par ailleurs, pour ce qui concerne le conseil, le SJCC a réalisé, en 2020, 138 analyses juridiques, tandis que la défense des intérêts et missions de l'Établissement devant les juridictions a requis la production de 102 mémoires contentieux. Parallèlement, a été poursuivie l'analyse des propositions de réforme de la politique agricole commune (PAC 2021-2027).

Enfin, le SJCC a assuré la préparation du plan de contrôle 2020-2021 et l'exploitation du plan de contrôle 2019-2020 du service des Douanes et de la Mission de contrôle des opérations dans le secteur agricole (MCOSA), lesquels ont adressé à FranceAgriMer 177 rapports.

## L'ANNÉE 2020 EN CHIFFRES

### RÉDACTION ET CONSEIL



**138** analyses de conseil



**102** mémoires contentieux

### ACTION DE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE



**25** alertes émanant des services de FranceAgriMer



**1** alerte communiquée par l'OLAF

# 06.

## Une activité budgétaire sans rupture

**L'impact de la crise sanitaire a influencé l'activité budgétaire de l'Établissement, en réduisant les dépenses notamment celles liées aux déplacements mais en contrepartie les frais en matériels sanitaires et matériels informatiques permettant le développement du télétravail ont connu une augmentation conséquente.**

Au-delà de l'impact sur le fonctionnement courant, cette période de crise s'est également traduite par une augmentation très importante des soutiens économiques apportés au secteur agricole par la mise en œuvre d'un nombre important de dispositifs pour un volume de l'ordre de 100 M€ dont l'exécution se réalise sur les exercices 2020/2021.

L'activité du service des affaires financières a été conduite sans aucune rupture malgré le contexte particulier : l'activité budgétaire a été conduite quasi conformément aux prévisions votées en Budget Initial avec un niveau global d'engagement en 2020 de l'ordre de 300 M€ sur compte propre au titre du budget national. En revanche et au-delà des éléments relatifs à l'exécution, l'activité a été marquée par la préparation de l'exercice 2021 au cours duquel le budget a été considérablement augmenté au titre du déploiement des dispositifs du Plan de relance, de la poursuite du déploiement des aides de crise en faveur de l'agriculture et de la pêche ainsi qu'au titre de l'aide alimentaire apportée aux plus démunis particulièrement touchés dans cette période de crise sanitaire et économique.

Point marquant en 2020, l'activité budgétaire a été complétée par l'intégration du GIP ADECIA au sein du budget de l'Établissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et l'assistance apportée dans le montage des opérations de coopération qui ont également été fortement impactées dans le contexte sanitaire contraint. La poursuite de l'activité de passation des marchés publics en 2020 et 2021 s'est caractérisée par la rédaction d'avenants, d'une part pour tenir compte de l'impact de la crise sur le planning des prestations en cours, et d'autre part pour la mise en œuvre de marchés complémentaires en matière d'achats de denrées dans le cadre du FEAD afin d'augmenter le niveau d'assistance apporté aux plus démunis.

Enfin en matière de contrôle de gestion, l'examen de l'évolution des coûts de gestion confirme l'importance des investissements informatiques dans la simplification de nos processus de gestion, tout en maintenant l'ensemble des dispositifs dans un taux global de coût de gestion aux alentours de 9 % pour les dispositifs communautaires et 5% pour les dispositifs nationaux.

# Focus sur le siège de FranceAgriMer : un site qui s'adapte face à la crise sanitaire

FranceAgriMer est le locataire du site de l'Arboreal depuis sa livraison en 2007. À ce titre, l'Établissement assure son exploitation et sa gestion pour son compte mais aussi pour celui des 8 sous-locataires issus majoritairement de la sphère agricole.

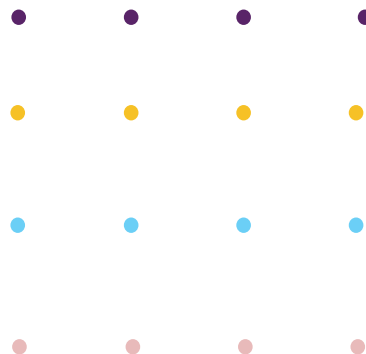
Le service Arboreal de FranceAgriMer fait le lien entre les établissements du site pour les missions supports relatives à l'environnement du travail, la gestion budgétaire et les archives.

À la fermeture du site le 17 mars 2020 jusqu'à sa réouverture le 11 mai, le service Arboreal s'est attaché à assurer la sécurité sanitaire au sein du bâtiment en organisant notamment la fourniture et la distribution des consommables nécessaires : masques, gel hydro alcoolique aux points stratégiques du site, affichage ... En effet si FranceAgriMer a mis en place un télétravail pour tous ses agents, à de rares exceptions près, le site a continué à accueillir des agents selon une jauge restreinte.

Tout au long des années 2020 et 2021, les agents du service Arboreal se sont ainsi adaptés aux nouvelles contraintes pour assurer la continuité de service auprès de la communauté de travail, tout comme les prestataires : la restauration collective a mis en œuvre les protocoles successifs (nettoyage renforcé, plage horaire plus large, réorganisation au service et en salle,...), la société de nettoyage avec les protocoles spécifiques de désinfection des points de contact, des espaces communs et des bureaux - soit plus de 30 000 m<sup>2</sup> au total ! -, l'accueil avec l'enregistrement des présences et la distribution de masques ...

Le service Arboreal a également assuré ses missions régulières que ce soit en termes de logistique - près de 120 déménagements d'agents ont été réalisés pour accueillir en fin d'année 2020 l'Agence Bio à l'Arboreal -, de suivi budgétaire ou encore de gestion des archives avec la mise en place d'un nouveau marché de prestations externalisées en plus du centre d'archives mutualisées de Montreuil.

La moindre présence des occupants du site a été mise à profit pour engager une vaste campagne de rénovation : réfection de la terrasse du restaurant, campagne de peinture dans les espaces communs du rez-de-chaussée au 5<sup>ème</sup> étage, soit près de 2 000 m<sup>2</sup> !



## Le développement durable : un engagement fort dans le temps

Depuis l'ouverture du site de l'Arboreal en 2007, une politique de développement durable volontariste a été mise en place au travers de la certification Haute Qualité Environnementale (HQE) du bâtiment, puis de la BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method) IN USE. Cette dernière mesure la performance environnementale d'un bâtiment en exploitation et se décompose en 3 axes qui évaluent séparément le bâtiment, son exploitation et son efficacité organisationnelle. Les résultats permettent de produire un plan d'actions pour améliorer la gestion et la durabilité du bâtiment ainsi que son exploitation.

Forts des bonnes pratiques mises en place sur le site depuis son ouverture, FranceAgriMer et le propriétaire du site ont souscrit à la démarche BREEAM IN USE en 2020. Pour sa première année d'entrée dans le processus, FranceAgriMer a obtenu le niveau « bon » (good) sur une échelle allant d'acceptable à excellent, pour chacun des 3 axes.

Dans un souci d'amélioration continue de la performance environnementale du bâtiment, l'Établissement vise désormais le niveau « très bon » (very good) au travers notamment de l'installation d'un système de détection des fuites d'eau pour l'axe relatif au bâtiment. Cette certification rejoint pour partie les 20 engagements de l'État pour des services publics écoresponsables qui s'inscrivent dans le Plan Ministériel Administration Exemplaire (PMAE).



## Des enjeux accrus sur les systèmes d'information

Dans le domaine informatique, l'année 2020 a été particulièrement marquée par les travaux de généralisation du télétravail menés en urgence dès le 12 mars avec le déploiement de plus de 400 ordinateurs portables, le doublement de capacité de nos liaisons télécoms et de notre infrastructure de télétravail, et la généralisation auprès des agents d'une solution de vidéo-conférence qui aura permis la réalisation de 25 000 réunions et séminaires virtuels en l'espace d'un an.

En terme de réalisation, 2020 et 2021 auront vu la mise en œuvre en urgence de nombreux dispositifs d'aides de crise, ainsi que l'adaptation des applications nécessaires à la réactivation de mesures de stockage, d'intervention, de distillation. L'année 2020 aura également été rythmée, selon des calendriers plus habituels, par la livraison du projet de dématérialisation de l'octroi de billets d'aval pour le financement de céréales, du dispositif de supervision des habilitations applicatives « MGH », la poursuite des travaux de modernisation des dispositifs de gestion des mesures viti-vinicoles, du projet VisioCaptures, et enfin lesancements du projet de refonte de l'application SIG, et du projet de développement d'une nouvelle application d'aide à la réalisation des contrôles sur place sur tablette.



## L'appui aux services territoriaux

**Le contexte lié à l'année 2020 puis aux suites de la pandémie en 2021 a largement impacté les conditions de travail en limitant les visites en région de l'IGAR.**

Le travail d'appui aux services territoriaux s'est concrétisé par :

- ✓ La préparation, coordination et pilotage des 13 dialogues de gestion en 2020 ;
- ✓ La mise en place de procédures concernant l'exploitation des données issues de l'application SALSA sur le contrôle de gestion, et traduisant la charge de travail des services territoriaux ;
- ✓ La contribution au pilotage de l'Etablissement et au dialogue social en coordonnant les éléments transmis par les services territoriaux (suivi des tarifs de la restauration collective, des déplacements, du matériel et licences informatiques, ...)
- ✓ La tenue, en 2020, de 12 réunions institutionnelles avec les directeurs des Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF), les chefs des services territoriaux et les secrétaires généraux des DRAAF.
- ✓ Une mission d'inspection concernant le réseau des nouvelles des marchés (RNM).

## Communication : un impact fort sur les activités mais une audience maintenue

**Le service de la communication a vu une partie de son activité s'interrompre brutalement à compter de mars 2020 avec l'arrêt des événements en présentiel, tant internes qu'externes, à l'issue du Salon de l'Agriculture sur lequel, malgré une fermeture anticipée, FranceAgriMer a pu organiser 3 conférences, ainsi que des mini-débats organisés en partenariat avec l'Académie d'agriculture qui ont remporté une belle audience.**

Les conditions de télétravail total lors du premier confinement ont amené le service à publier le journal interne bimestriel – qui était déjà matérialisé – à une fréquence hebdomadaire, devenue depuis le rythme de parution régulier de cet outil de maintien et de consolidation de la cohésion de la communauté de travail. Des événements à distance ont été organisés : concours photo et « confi-course » !

Le service a continué à proposer ses conférences de presse régulièrement – une trentaine en 2020 – en visioconférence, avec une augmentation notable du nombre de participants.

### QUELQUES CHIFFRES (2021)



LINKEDIN

**14 000** abonnés  
vs. 13 000 en 2020



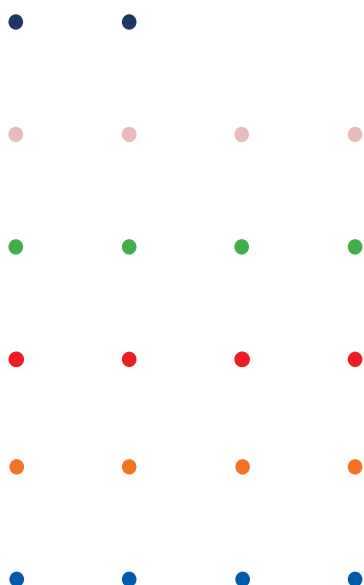
TWITTER

**6 000** abonnés  
vs. 4 000 en 2020

## La loi de transformation de la fonction publique a été le fil conducteur des travaux du service des Ressources humaines

Dans ce nouveau contexte, ont été élaborées les lignes directrices de gestion de FranceAgriMer relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels ainsi que celles relatives à sa politique de mobilité dans le respect de l'égalité de traitement et d'absence de discrimination entre les candidats aux emplois de l'Établissement.

En 2021, le service des ressources humaines a plus particulièrement assuré le déploiement du régime de télétravail des agents de l'établissement. Il a également veillé, avec l'agence comptable, à garantir les paiements des salaires et les actes de gestion dans les mêmes conditions qu'en temps normal. Il a enfin entretenu un dialogue social riche et soutenu avec les représentants du personnel.



**Le service des Ressources humaines a élaboré le bilan social pour l'année 2020, publié sur le site internet de l'Établissement en 2021.**

### QUELQUES CHIFFRES



Plafond d'emploi en ETPT  
au 31/12/20 : **1 006**



Effectif physique rémunéré : **980** dont  
**390** hommes et **590** femmes



Nombre d'agents formés : **660**  
**253** hommes et **407** femmes



Jours de formation : **1 800**



Agents formés en sécurité : **85**



Visites médicales effectuées : **516**



Agents en télétravail : **204**  
(avant le 1<sup>er</sup> confinement)



Nombre d'enfants d'agents accueillis à la  
crèche inter-entreprises : **8**

# Le statut d'organisme payeur

Organisme payeur au titre de plusieurs fonds européens, il incombe à FranceAgriMer une responsabilité importante, des contrôles fréquents et l'obligation de rendre compte des paiements réalisés et de leur régularité.

L'Établissement a donc mis en place une organisation solide reposant sur plusieurs structures, qui travaillent à l'amélioration continue des processus et à leur transparence.



## Une Mission d'Audit interne



**YOHANN BAGOT**  
Chef de la Mission  
d'Audit interne

### Quelques mots sur vos missions ?

Notre mission consiste, par une approche méthodique, à apporter à la Direction générale et au Comité d'Audit interne l'assurance raisonnable quant à la maîtrise des risques de l'Établissement et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne qui doit être opérationnel au sein de l'ensemble de FranceAgriMer.

### Et de manière plus concrète, quelles sont vos activités ?

En fonction du programme défini chaque année par le Comité d'Audit, la Mission d'Audit interne peut être conduite à effectuer des missions sur tout domaine : fonctionnement, organisation, qualité, etc... 2 agents spécialisés au titre de la norme ISO 27001: 2013 participent activement au maintien de la certification du Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) de l'Établissement et assurent les audits internes obligatoires. Nous pouvons également nous autosaisir ou être saisis par une Direction sur une problématique particulière ou pour réaliser une mission d'audit « conseil ».

### Quels sont vos résultats en 2020 et 2021 ?

L'équipe est actuellement composée de 7 agents, un responsable, une superviseuse, un auditeur spécialisé SMSI et 4 auditeurs « généralistes », grâce à ce travail collectif la mission d'Audit interne a atteint la totalité de ses objectifs relevant du Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA) en rendant 8 rapports du programme 2020 et en anticipant 2 rapports prévus pour 2021. Et j'ajoute que depuis 2009, les recommandations formulées par la mission ont été conduites à leur terme pour 89% d'entre elles ! Nous avons également pu travailler sur notre méthodologie et mis en place un tutorat interne pour prendre en compte la part de plus en plus importante des systèmes d'informations dans les processus de gestion.



## Un contrôle interne à la hauteur des enjeux financiers pour l'Établissement

La qualité des services rendus à ses donneurs d'ordre et aux bénéficiaires des aides est une priorité pour FranceAgriMer. La politique de contrôle interne, garante de l'atteinte des objectifs fixés à l'Établissement, s'applique à tous les niveaux de l'organisation, à toutes les activités, à tous les agents et dirigeants, au siège et en régions.

Comme chaque année, le comité de pilotage du contrôle interne et l'instance de gouvernance de la prévention de la fraude se sont réunis à l'automne 2020 pour décider, à la lumière des risques recensés et évalués, d'un plan d'action d'amélioration continue. A cette occasion, le service du contrôle interne a présenté le guide pour la rédaction des procédures et une révision du dispositif de signalement des suspicions de fraude.

Chaque nouvel agent arrivé à FranceAgriMer est sensibilisé à la prévention et à la maîtrise des risques, dont les risques de fraude et de conflits d'intérêts. En outre, deux fiches décrivant de nouvelles modalités de fraude ont été diffusées à l'ensemble des agents pour parfaire leur connaissance des cas rencontrés et, par là-même, leurs pratiques de contrôle. Onze fiches auront été diffusées depuis 2017.

Dans le domaine de la gestion des aides relevant du fonds européen FEAGA, la Commission de certification des comptes des organismes payeurs (CCCOP) apprécie chaque année le système de contrôle interne de l'Établissement et attribue une note. Depuis quatre années, la note globale obtenue augmente.

### QUELQUES CHIFFRES



**94** agents formés à la prévention de la fraude en 2020, 885 depuis 2015



**21** signalements « fraude » enregistrés et analysés en 2020, 89 depuis 2017



**2** fiches « modalités de fraude » diffusées en 2020, 11 depuis 2017

## Une certification ISO 27001 maintenue en 2020



/ NICOLAS BERTHET

Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI).



### Une organisation spécifique pour gérer le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)

Depuis 2016, la séparation fonctionnelle entre la gestion du FEAD et sa partie opérationnelle d'achats de denrées est effective au sein de FranceAgriMer.

Au titre de la gestion du FEAD, la délégation Certification de service fait (D-CSF) a deux missions principales :

 **Le contrôle de services faits**, qui conduit à la certification des dépenses d'achats de denrées engagées par l'Établissement, pour leur remboursement par l'Union européenne.

En **2020**, ces contrôles ont conduit à la certification de 30 % environ des dépenses de la campagne de livraison FEAD 2016 et de la totalité des dépenses de la campagne 2017, effectuées au profit des organismes partenaires (Restos du cœur, Secours Populaire, Banques Alimentaires, Croix Rouge Française). En **2021**, les dépenses 2018 et 2019 ont pu être certifiées en tout ou partie



 **Des contrôles sur place** place dans les entrepôts des associations, pour effectuer des vérifications liées au versement, à ces associations, d'aides leur permettant de s'acquitter des frais logistiques liés à la distribution des denrées aux plus démunis.

En **2020** se sont déroulés les contrôles au titre du FEAD 2019 embarquant également des contrôles sur les campagnes FEAD 2017 et 2018. En **2021**, la campagne 2020 a fait l'objet de contrôle sur place.



#### Le FEAD

Il contribue à atteindre l'objectif de réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale. Mis en place par le règlement (UE) 223/2014, le fonds dispose d'un volet « aide alimentaire », la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) assure, pour la France, l'autorité de gestion. FranceAgriMer exerce quant à lui une double activité de gestionnaire de la mesure (organisme intermédiaire) et de bénéficiaire de l'aide (au titre des achats de denrées) en lien avec les autres acteurs de la politique de l'aide alimentaire : la Direction générale de l'alimentation qui apporte son expertise sur la qualité nutritionnelle des produits, sur les normes d'hygiène et, plus généralement émet des avis sur le processus de choix des produits ; la Direction générale des finances publiques qui est l'autorité de certification ; les associations caritatives qui sont les bénéficiaires et assurent la distribution des denrées aux personnes qui sont dans le besoin.

### Quel enjeu représente l'obtention de cette certification pour l'Établissement ?

La certification ISO 27001 est toujours une condition indispensable pour le maintien de l'agrément d'organisme payeur du Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA). C'est également la reconnaissance de la qualité de l'organisation mise en place par FranceAgriMer pour assurer la sécurité des systèmes d'information de l'Établissement. On peut rappeler que si la certification ne porte que sur le périmètre FEAGA, ce sont bien toutes les activités de l'Établissement qui bénéficient par ricochet de la démarche.

### Comment s'est déroulé le processus au cours de ces deux années très particulières ?

Le contexte sanitaire a imposé en 2020 que l'audit se déroule intégralement en visioconférence, avec une visite virtuelle des locaux, filmés en direct par un agent avec un portable qui se déplaçait au gré des instructions de l'auditeur. Mise à part cette touche d'exotisme et une préparation un peu différente en amont, l'audit s'est déroulé de manière très classique sans autre interférence due à la crise sanitaire. Il faut noter que le cycle de certification ISO27001 porte sur une durée de 3 ans.

### Le RSSI est-il seul impliqué dans cette démarche ?

Non. La certification est avant tout une réussite collective. Outre les analystes de la mission SSI, beaucoup d'agents – essentiellement dans les fonctions supports – se sont investis tout au long de l'année pour faire vivre notre Système de Management de la Sécurité de l'Information. Ils ont œuvré, souvent dans l'ombre, à améliorer la sécurité des activités de FranceAgriMer en veillant à perturber le moins possible les directions au service des usagers. Notre certification ISO27001 a été à nouveau reconduite en 2021 grâce à la mobilisation de tous les acteurs des processus SMSI, et à l'action de synthèse du service appui au pilotage.



# L'Agence comptable

## « Savoir répondre aux exigences de qualité et de performance »

Sous la direction de Joël Tixier, puis de Jean-Marc Ecoiffier depuis octobre 2021, l'Agence comptable met en œuvre les missions confiées au comptable public par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Depuis le 1er mai 2020, un groupement comptable entre FranceAgriMer, l'INAO, l'ODEADOM et l'Agence Bio a permis la création d'une agence comptable commune. Elle est organisée en une mission et quatre services. Elle comprend 70 agents.

Le cœur de métier de l'Agence comptable est de veiller à la qualité comptable et financière des opérations en collaboration avec les autres services de l'Établissement. Elle assure également une mission générale d'assistance des autres services en matière comptable pour répondre aux évolutions réglementaires, techniques, d'organisation et informatiques.

Elle réalise un contrôle de la régularité des dépenses, procède au paiement des dossiers d'intervention et de fonctionnement, recouvre les créances, assure la tenue des compte et la gestion de la trésorerie.

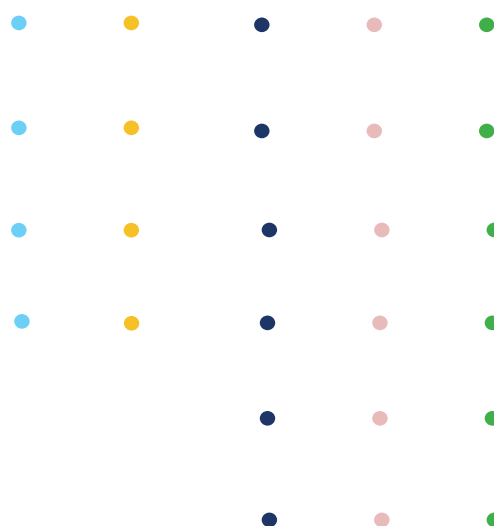
### Réalisations 2020

- 🚩 Création du groupement comptable entre FranceAgriMer, l'INAO, l'ODEADOM et l'Agence Bio ;
- 🚩 La bonne gestion des dossiers pendant les périodes de confinement et de télétravail avec une mention spéciale pour la gestion des certificats d'exportation et d'importation pendant le confinement qui a dû se poursuivre à l'Arboreal ;
- 🚩 La participation avec les autres directions sur des sujets comme les contentieux FEAD, une nouvelle note de procédure sur les créances européennes ou la mise en place des aides de crise (distillation, stockage privé).



### Réalisations 2021

- 🚩 Premier exercice complet du groupement comptable avec tous les travaux conjoints que cela suppose pour consolider les procédures ;
- 🚩 Première réalisation simultanée des 4 comptes financiers ;
- 🚩 Plus que doublement du nombre de dossiers d'intervention traités et payés par rapport à la moyenne habituelle ;
- 🚩 Début de déploiement d'une application unique pour le visa de l'Agence comptable (VISU).







### Création d'un groupement comptable entre FranceAgriMer, l'INAO, l'ODEADOM et l'Agence Bio le 1<sup>er</sup> mai 2020



**Ce groupement vise à favoriser les mutualisations de compétences et d'efficience.**



Chaque établissement conserve naturellement son autonomie et ses missions, en bénéficiant désormais des prestations d'une agence comptable unique. Les agents en poste dans les différentes agences comptables au jour de la création du groupement comptable ont rejoint la nouvelle structure.



Tout en gardant un lien fort avec leur établissement d'origine, qui continue notamment à porter leur emploi, ils ont potentiellement vocation à intervenir au profit de l'ensemble des établissements faisant l'objet du périmètre du groupement. L'organisation cible a été partiellement mise en place en 2020 puis achevée en 2021, compte tenu des circonstances sanitaires.



Les attributions individuelles antérieures des agents ont été reconduites dans un premier temps, de manière à pouvoir assurer les premières urgences, et notamment le règlement des dépenses et le versement des aides.

#### QUELQUES CHIFFRES



**21 745** dossiers d'intervention ont été payés pour l'année civile (aides nationales et européennes confondues) pour une somme totale de **665 M€** en 2020 et **914,39 M€** en 2021.



**Les délais** impartis et contraints pour consommer les fonds alloués au titre du secteur viticole de l'OCM ont été respectés.



Les dépenses de fonctionnement ont représenté des paiements à hauteur de **120 M** en 2020.

# Le contrôle général économique et financier

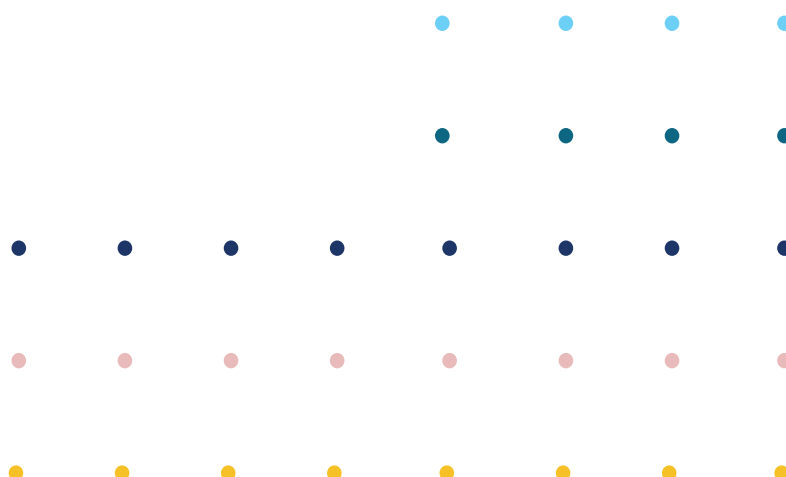
**La disponibilité de la direction et des services de FranceAgriMer, malgré la crise sanitaire, a permis au contrôle général économique et financier d'être associé aux principales missions de l'Établissement. Ce dernier a notamment facilité l'approbation des conventions liées au plan de relance et la mise en œuvre des mesures de crise au profit des différents secteurs.**

Dans le cadre du programme de transformation Action Publique 2022, le contrôle général économique et financier a mis en place les nouvelles modalités de contrôle en liaison avec la direction générale. Ce changement de pratiques et l'évolution de la culture pour construire un nouveau cadre de gestion publique fondé sur la confiance doit permettre la responsabilisation des directeurs.

Les décisions d'allègement des contrôles doivent s'accompagner du respect de la soutenabilité budgétaire et du contrôle a posteriori. Le nouvel arrêté de contrôle, signé le 10 juin 2020, et le document de contrôle, signé le 22 août 2020, ont permis de partager l'appréciation de

la performance de la gestion avec la directrice et ses services.

Dans le cadre du contrat d'objectif et de performance 2019-2023 et notamment l'axe 4 « poursuivre la modernisation et l'optimisation de l'organisation interne et des moyens afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de l'action publique », la mutualisation des fonctions supports s'est poursuivie en 2020 puis en 2021 avec la mise en place du groupement comptable au 1<sup>er</sup> mai 2020 et a apporté une sécurité juridique dans les procédures suivies par les trois opérateurs, INAO, ODEADOM et Agence Bio.







## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 - 2021 - édition 2022

Directrice de la publication : Christine Avelin  
Conception et réalisation : service Communication  
Impression : service Arborial

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex  
Tél : 01 73 30 30 00  
[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)



FranceAgriMer



@FranceAgriMerFR